



Concept Pédagogique

Foyer éducatif pour
enfants et adolescents

Support juridique

Association La Cigale

**Organe de
surveillance**

Direction générale de l'enfance
et de la Jeunesse (DGEJ)

Direction

Thierry Dietrich

Chemin de La Pécholettaz 4
1066 Epalinges

Tél. 021 652 44 17

Fax 021 652 44 15

administration@foyer-lacigale.ch

IBAN CH74 0900 0000 1000 4480 8

La Cigale, une institution en marche avec son temps

Depuis la création de la maison, dans les années 1960 (cf. l'historique) le contexte social, les besoins des enfants et des intervenants, la formation des travailleurs sociaux, les attentes des organes placeurs et des instances de reconnaissance ainsi que les structures économiques ont bien changé.

A l'époque, la villa située au Chemin de la Cigale a été mise à disposition grâce à un généreux donateur. Les pupilles du Tuteur Général pouvaient ainsi bénéficier « d'une maison accueillante et chaleureuse dans laquelle ils pouvaient y passer une soirée, le week-end ou de courtes vacances, et trouver momentanément l'affection, l'amitié et le réconfort nécessaire auprès du jeune couple d'éducateurs ».

Progressivement, le Service de protection de la jeunesse a également bénéficié de cette institution pour accueillir les enfants en difficulté.

Outre l'augmentation de la complexité des situations accueillies, et afin de ne pas centrer notre regard uniquement sur l'enfant « symptôme », il a été décidé de tenir compte de son contexte, c'est-à-dire de travailler avec les familles concernées. L'idée était de réhabiliter les compétences parentales. Autour de ce concept différents moyens ont été étudiés : offrir aux parents des visites médiatisées, ouvrir des espaces de rencontre dans l'institution, apporter des soutiens aux éducateurs.

Parallèlement à cela, l'âge des enfants accueillis a changé (passant à 4 - 16 ans, voire 18 ans), la durée des placements s'est modifiée (temps assez court pour certains et longue durée pour d'autres), et la dynamique du groupe des enfants est devenue très complexe. La majorité d'entre eux devaient bénéficier d'une protection plus fine suite à des maltraitements. Ainsi, il était nécessaire, entre autres, de leur offrir des locaux individuels où ils pouvaient retrouver une intimité et une sérénité intérieure.

Tous ces éléments nous ont fait prendre conscience de la nécessité d'adapter notre institution à cette évolution, autant sur le plan de l'organisation et de l'amélioration de la prise en charge que sur celui de l'aménagement des locaux.

Pour leur part, le SPJ (organe placeur, subventionneur et chargé d'évaluation) et l'OFJ (organe de la Confédération qui participe au subventionnement et nous octroie la reconnaissance) nous ont fait part de leur demande de réfléchir à une transformation des moyens mis à disposition.

Fort de tous ces éléments, le comité de l'association, en lien avec la direction et l'équipe de prise en charge a revisité le concept de la maison et s'apprête à monter un projet de construction correspondant aux besoins actuels et futurs.

Le concept ci-après, nous rappelle l'historique de la maison ainsi que les valeurs qui sous-tendent l'action. Il présente ensuite la nouvelle manière d'accompagner les

enfants et leurs familles ainsi que la mise en place des moyens et l'organisation des locaux pour ce faire.

Pour le Comité de l'Association La Cigale
Jean-Daniel Clivaz

CHARTE



CHARTE DE LA CIGALE



NOTRE MISSION

L'Association La Cigale gère un établissement permettant l'accueil d'enfants dont les parents sont dans la difficulté ou l'impossibilité d'exercer leurs droits et devoirs parentaux. Le **foyer éducatif** situé au chemin de la Pécholettaz 4 à Epalinges, accueille des enfants de 4^{1/2} à 18 ans, dans deux unités éducatives distinctes.



NOS BUTS

Etre un lieu d'accueil sécurisant, sain et chaleureux, propice à la poursuite ou à la reprise du développement de l'enfant et de sa scolarité

Maintenir, poursuivre ou recréer le lien avec la famille d'origine de l'enfant, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à son développement

Permettre à l'enfant une ouverture sur l'extérieur, afin de favoriser les expériences et l'intégration sociales.



MISE EN OEUVRE

1. Toutes les parties impliquées se doivent mutuellement **respect, considération et attention**
2. Le **bien-être des enfants** est placé au cœur des considérations en application de la Convention des droits de l'Enfant
3. Des moyens et méthodes adéquats et de niveau professionnel sont mis en œuvre pour préparer les enfants à l'**autonomie** et les y accompagner, afin qu'ils puissent prendre une part active au sein de la société
4. Les enfants sont considérés comme part d'un **système familial** devant être impliqué
5. Les enfants ainsi que les responsables éducatifs sont, dans la mesure du possible, **associés** au processus de décisions
6. L'éducation des enfants vers une prise d'autonomie, basée sur la stimulation et le renforcement des ressources personnelles, vise à leur permettre de développer leurs propres **perspectives au sein de la communauté**
7. Les enfants sont encouragés et incités à exercer leurs **droits** et à assumer leurs **obligations**
8. L'institution accomplit son travail de prise en charge et d'accompagnement des enfants selon un concept clairement défini en référence au **Contrat de prestations** passé entre l'Association et la Direction générale de l'enfance et jeunesse.
9. L'institution s'engage d'une part à employer **des collaborateurs formés** et en nombre suffisant pour faire face à la complexité de leur mission, et d'autre part à **promouvoir et à développer la formation continue** au niveau conceptuel et technique dans le domaine de l'éducation sociale
10. Tous les collaborateurs agissent avec **professionnalisme** en fonction des besoins individuels et de groupe et font preuve d'un haut **engagement** dans leur travail
11. Notre **collaboration** avec les services placeurs (SCTP-DGEJ-TMin) et autres services spécialisés est de l'ordre du **partenariat**
12. La DGEJ et l'OFJ sont les principaux organes de **financement** de l'activité de l'Association

Table des matières

I HISTORIQUE

1. Origine
 2. Création d'une maison d'éducation
 3. Passage d'une maison de 14 enfants à deux groupes de 8
 4. Mission d'aujourd'hui
-

II ASPECTS JURIDIQUES, STRUCTURES ET CLIENTELE

1. Aspects juridiques
 - a. Maison d'éducation suisse
 - b. Reconnaissance cantonale
 - c. Personne morale responsable
 2. Structures
 - a. Période d'ouverture
 - b. Dimension et type de la maison d'éducation
 - c. Financement
 3. Clientèle
-

III PERSONNEL

1. Organigramme
2. Direction
 - a. Directeur
 - i. Intevision entre les directeurs
 - b. Responsable administratif
 - c. Responsable d'unités
3. Equipe éducative
 - a. Équipe A (des Petits)
 - b. Équipe B (des Grands)
 - c. Intervenant familial
4. Veilleurs
5. Intendance
6. Communication
 - a. Communication à l'interne
 - b. Communication avec les services placeurs
 - c. Communication avec les autres intervenants
7. Politique de formation et perfectionnement
 - a. Politique de formation
 - b. Perfectionnement
 - c. Entretien d'évaluation
8. Mesures de santé et de sécurité au travail

IV ADMISSION

1. Admission
 - a. Schéma d'admission
 - b. Critères d'admission
 - c. Critères de non-admission
 - d. Procédure d'admission
 - i. Admission d'une fratrie
 2. Accueil et objectifs du placement
 3. Transfert à l'intérieur de l'institution
 - a. Critères de transfert
 - b. Procédure de transfert
 4. Suivi à partir de 16 ans
-

V MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

1. Valeurs et bases psychopédagogiques de travail
 - a. Les valeurs
 - b. Les connaissances et les bases théoriques
 - c. Citations résumant nos bases de travail
2. Système de référence pour les enfants
 - a. Mise en place de la référence
 - i. Mise en place de la référence d'une fratrie
 - b. Tâches des référents
 - c. Liens et responsabilités des référents avec l'enfant
3. Projet éducatif, synthèse et dossier
 - a. Projet éducatif
 - b. Synthèse
 - i. Synthèse pour une fratrie
 - c. Dossier personnel
4. Règlement interne, droits et devoirs
 - a. Règles à La Cigale
 - i. Limite absolue
 - ii. Limite relative
 - b. Transgression
 - c. Fugues
 - d. Réparation et sanctions
 - i. Application
 - ii. Mise à l'écart temporaire de l'institution
 - e. Droits et devoirs, droit de recours
5. Thèmes spéciaux
 - a. Devoir d'information
 - b. Sexualité
 - c. Violence
 - d. Dépendances

- e. Prévention
 - 6. Outils de travail complémentaires
 - a. Carte de réseau
 - b. Ecoute individuelle de l'enfant
 - c. Projet de Vie individualisé
 - d. Évaluation
-

VI DÉROULEMENT DU SÉJOUR

1. Vie à La Cigale
 - a. Graphique du déroulement du séjour
 - b. Le groupe A – des Petits
 - i. Déroulement de la journée dans le groupe A – des Petits
 - c. Le groupe B – des Grands
 - i. Déroulement de la journée dans le groupe B – des Grands
 - d. Veilles
 - e. Cuisine
 - f. Week-ends, vacances et camps
 - g. Rituels et fêtes
 - h. Communication avec les enfants
2. Famille et travail avec les parents
 - a. Réhabilitation des compétences parentales
 - b. Cadre des contacts et des accueils
 - i. Cadre des téléphones
 - ii. Cadre des accueils
 - c. Respect du désir de l'enfant
 - d. Réunion avec les parents
 - e. Liens de l'enfant avec d'autres membres de sa famille
 - i. Liens fraternels
3. Ecole et formation
 - a. Suivi scolaire
 - i. Organisation en cas de suspension ou refus
 - b. Suivi post scolaire ou professionnel
 - ii. Mise en échec de la formation post scolaire ou professionnelle
 - c. Occupation à la place du temps scolaire ou professionnel
4. Santé
 - a. Médecine générale et vaccination
 - b. Soins dentaires
 - c. Thérapies
 - d. Pharmacie
 - e. Suivi dans le cadre de l'institution
 - f. Espace de mise au calme
5. Socialisation et autonomie
 - a. Organisation des loisirs sur l'extérieur

- b. Famille relais
 - c. Amis et proches
 - d. Développement des compétences personnelles
6. Gestion du budget personnel
-

VII SORTIE

- 1. Sortie
 - a. Critères de sortie
 - b. Sortie planifiée
 - c. Sortie non-planifiée
 - 2. Postcure et départ
 - a. Postcure
 - b. Départ
-

VIII ANNEXES

I HISTORIQUE

1. Origine
2. Création d'une maison d'éducation
3. Passage d'une maison de 14 enfants à deux groupes de 8
4. Mission d'aujourd'hui

1. Origine

En 1919 a été créée la fondation In Memoriam, association en faveur des familles des soldats suisses morts pendant la mobilisation de la guerre de 14-18. L'association a rapidement mis en place des colonies de vacances durant l'été pour ces orphelins et ces veuves, afin de leur apporter un peu de calme et de repos. Dans un premier temps, itinérantes, ces colonies ont finalement pris place à l'hiver 1921 dans l'actuel bâtiment de la Cigale, à Lausanne, grâce à l'achat de la maison par la fondation In Memoriam.

Après des transformations, des aménagements et des agrandissements, la maison a accueilli successivement dès juin 1922 ses premiers enfants de 4 à 5 ans, puis ceux de 6 à 12 ans, et enfin les veuves et les personnes âgées dont s'occupait la fondation. La maison était prévue pour la joie, l'amusement et le repos de ses pensionnaires, en leur apportant également des soins attentifs.

Le 10 juillet 1922 la maison fût officiellement inaugurée, en présence de nombreux enfants et invités.

Bien plus tard dans les années 1960, sur l'initiative du Tuteur général, M. Henri Savary et grâce à un généreux donateur voulant conserver l'anonymat, cette vaste villa à trois étages, sise au chemin de la Cigale, a été achetée et aménagée pour l'accueil des pupilles du Tuteur général.

2. Création d'une maison d'éducation

« La création d'une maison réservée aux pupilles ne découle pas d'une obligation inscrite dans le droit tutélaire ou les textes officiels qui ont donné naissance à l'Office du Tuteur général. Mais cet outil éducatif s'impose comme une nécessité découlant de la nature même du travail de l'Office qui se voit désigné pour exercer les mandats réputés difficiles. En effet, les cas qui nous sont confiés sont particulièrement compliqués, détériorés, voire désespérés, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Devant de tels cas, le contrôle, la répression, la gestion, l'encouragement et le soutien se révèlent insuffisants ».

Extrait du « Projet de base pour la création d'une maison du Tuteur général », 17 juin 1960, écrit par le premier Tuteur général.

En 1963 a été créée l'Association Pro TG en faveur des pupilles du Tuteur général et de la jeunesse handicapée dont le but était de soutenir le Tuteur général et ses travailleurs sociaux dans un labeur d'année en année toujours plus écrasant. Ils avaient voulu, en plus du travail administratif et des entretiens qui se passaient dans leurs bureaux, offrir à leurs protégés une maison accueillante et chaleureuse dans laquelle ils pouvaient y passer une soirée, le week-end ou de courtes vacances, où le plan humain uniquement était considéré. Ainsi ils pouvaient y trouver momentanément l'affection, l'amitié et le réconfort nécessaire.

L'Association Pro TG soutenait les pupilles du Tuteur général et ceux qui avaient besoin d'un dépannage immédiat, au point de vue éducatif, moral, préventif et récréatif, chaque fois que l'assistance publique ou les services de l'Etat n'avaient pas la possibilité d'entreprendre de telles actions d'entraide dans l'immédiat. L'Association Pro TG ne limitait pas son activité à La Cigale, mais soutenait la jeunesse handicapée, les enfants illégitimes et les mères célibataires, et envisageait même le projet d'un "hôtel maternel".

Pour la création du centre d'accueil La Cigale, l'Association Pro TG a bénéficié d'un généreux donateur, Henri de Groot, qui a permis l'achat de la maison et son aménagement. A ses débuts, le subside de l'Etat pour le budget d'exploitation, n'équivalait qu'au cinquième du tout, le reste étant cautionné par l'entreprise privée, les pouvoirs publics et les citoyens, qui permettaient au foyer de vivre et de prospérer.

La maison a connu ensuite de nombreuses évolutions. Au début des années 70, M. Gaudard, prend la direction pour une durée de plus de 32 ans. Autour des années 2000 d'importants travaux de rénovation permettent d'agrandir la capacité de la villa et d'accueillir jusqu'à 12 enfants, bien qu'en pratique le nombre de 10 enfants en moyenne soit rarement dépassé.

Dès août 2005, M. Thierry Dietrich prend la direction de La Cigale. Trois ans plus tard, il est convenu avec le Service de Protection de la Jeunesse d'augmenter la capacité de La Cigale à 15 enfants, permettant à la fois d'augmenter le personnel encadrant et de

répondre au besoin en nombre de places dans les institutions du canton, qui augmente chaque année.

Assez vite ce nouveau régime montre que la maison a dépassé sa capacité d'accueil maximum. En regard des nouvelles méthodes de prise en charge pour répondre aux difficultés des enfants placés pour cause de maltraitance, et en considérant l'augmentation constante de leurs besoins, il apparaît de plus en plus évident que les murs de la maison sont devenus trop étroits. En effet le besoin en chambres individuelles, en sanitaires permettant de mieux tenir compte de l'intimité des enfants, en salles d'études et de repos, en espaces de jeux conséquents, devient de plus en plus important. Par ailleurs la nouvelle Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE) déployée en 2006 (réactualisée en 2017), montre bien la nécessité de créer des lieux d'accueil et des salles de réunion pour rencontrer les parents.

En 2009-2010, un premier projet a été proposé. Il visait à agrandir les lieux, en incluant notamment une maison supplémentaire appelée "Phase de progression" et destinée aux adolescents devenus trop grands pour vivre dans une maison d'enfants, mais pas assez autonomes pour vivre seuls en appartement. Diverses circonstances ont empêché sa réalisation.

D'autres ébauches de projets ont également vu le jour, mais qui n'aboutiront pas non plus. En 2011, puis en 2014, lors des visites de l'Office Fédéral de la Justice (OFJ), il est démontré qu'une transformation des lieux est devenue incontournable. Celui-ci approuve, conjointement avec La Cigale, la création d'un nouveau projet de construction et le met dans les objectifs prioritaires. En 2016, l'augmentation du nombre de situations difficiles et des complications liées à la dynamique de l'équipe ont ramené le nombre d'enfants de 15 à 14, mais ont aussi retardé la mise en place d'un nouveau projet. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2017 qu'un nouveau projet, doté de 2 groupes de 8 enfants est finalement présenté au DGEJ, puis à l'OFJ au début 2018.

3. Passage d'une maison de 14 enfants à deux groupes de 8

Le passage d'un grand groupe de 14 enfants à deux groupes de 8 enfants est le fruit d'une réflexion mûrie qui tient compte de nombreux paramètres.

Tout d'abord de plus en plus d'expériences et de pratiques démontrent qu'à partir de 8 ou 9 individus, la dynamique d'un groupe d'enfants ayant vécu des traumatismes liés à la maltraitance devient plus compliquée, plus chaotique et plus difficile à gérer.

Ensuite, l'importance d'apporter un soin particulier à l'aspect de l'intimité de ces enfants qui, en plus d'avoir souvent manqué de repères et de cadres, doivent grandir, souvent durant une longue période, en compagnie d'autres enfants issus de familles différentes. Permettre à ces enfants de vivre dans des groupes plus petits est ainsi devenu une priorité et vise à favoriser un accompagnement plus personnalisé et à leur offrir un cadre plus contenant.

Enfin, selon toute logique, plus un groupe d'enfants est grand, plus le nombre de personnes l'encadrant est conséquent. Avant d'être divisé, le groupe de La Cigale était constitué de 14 enfants pris en charges par 10 éducateurs, 4 veilleurs, 6 ou 7 remplaçants, 1 directeur, 1 secrétaire, 1 cuisinier et 1 concierge, sans parler des réseaux extérieurs. Un nouvel enfant arrivant au foyer avait parfois une trentaine de visages inconnus avec lesquels il devait se familiariser. Et même si chacune de ces personnes intervenait à des degrés divers dans son quotidien, cette réalité compliquait grandement la prise en charge de chaque nouvelle admission.

Pour accompagner l'enfant et mettre le plus rapidement possible des objectifs en place ou de travailler à la réalisation de ceux qui ont été posés, il est essentiel de pouvoir établir un lien significatif avec lui et sa famille.

Le grand groupe de La Cigale était composé de garçons et de filles et constituait un groupe vertical d'enfants âgés de 6 à 16 ans, parfois allant jusqu'à 18 ans. Vu la composition de la maison, avec des chambres réparties sur deux étages, les garçons étaient séparés des filles ce qui, au vu de l'espace restreint, limitait un certain nombre de problèmes liés à l'intimité de chacun, en particulier lorsque les enfants arrivaient à l'âge de la puberté.

Avec les transformations nous avons radicalement changé ce point, en le considérant sous un nouvel angle. Habituellement, l'accompagnement éducatif des enfants tient plus compte de leur âge que de leur sexe. Les besoins fondamentaux de l'enfant changent au fur et à mesure qu'il grandit, mais peu en lien avec le fait qu'il soit une fille ou un garçon. C'est pourquoi, au moment de transformer le foyer en deux groupes distincts, il a été décidé de constituer un groupe de petits et un groupe de grands plutôt que de faire un groupe de garçons et un groupe de filles, ou même deux groupes verticaux de 6 à 16 ans.

Un groupe d'enfants âgés de 4 ans jusqu'à 12 ans environ a ainsi vu le jour. Les enfants y sont accompagnés selon les besoins spécifiques liés à leur âge, salle de jeux à leur niveau, besoin de plus de lieux et de temps de repos, meubles adaptés à leur taille et espaces suffisants pour une bonne prise en charge de manière générale.

Un second groupe d'adolescents âgés de 13 ans à 16 ans environ, mais au maximum 18 ans, a été pensé. Dans ce groupe, la prise en charge poursuit des objectifs qui visent l'autonomie avec un nombre suffisant de lieux de détente et d'espace pour se rencontrer mais aussi des endroits aménagés qui favorisent l'émergence de leur besoin d'intimité.

La transformation de la maison a également permis de réorganiser et améliorer la façon de travailler l'accompagnement des parents. Un studio est conçu pour recevoir les parents qui n'ont pas la possibilité d'accueillir leur enfant chez eux, et pour passer un temps plus long avec lui lorsque cela est adéquat. Nous avons également un nombre suffisant de salles pour rencontrer les parents ainsi que pour nous permettre, lorsque cela est possible, de les soutenir dans différentes activités comme l'accompagnement aux devoirs ou au partage d'un goûter.

4. Mission d'aujourd'hui

Suite à la première définition de 1960, notre mission principale de protection et d'assistance de l'enfant et sa famille a été redéfinie par le Comité de l'Association de La Cigale, tout en souhaitant maintenir notre capacité et notre indépendance d'action en faveur de l'enfant.

Nous apportons une attention significative à la Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative aux droits de l'enfant (annexe), aux standards européens de qualité pour le placement des enfants hors du foyer familial Quality4Children (annexe) ainsi qu'aux recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) en matière de placement extra-familial de 2020 (annexe).

Avec la mise en œuvre de la nouvelle version de la Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs du 26 juin 2017 et les prestations socio-éducatives relatives au concept 360 (annexe) subventionnées par la DGEJ et la signature du Contrat de prestations, La Cigale a comme but, selon les objectifs définis par la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ), d'une part :

- *d'assurer ou de contribuer à la protection d'un mineur lorsque celle-ci n'est plus garantie dans sa famille*
- *et/ou de permettre la reprise de son développement (aux plans physique, psychique, relationnel, comportemental ou scolaire...)*

et d'autre part :

- *de favoriser les changements nécessaires au retour de l'enfant dans sa famille*
- *ou, lorsque le retour s'avère impossible ou que celui-ci n'est pas envisageable dans un moyen terme, de favoriser le maintien d'un lien adéquat entre l'enfant et ses parents, pour autant que ce lien ne nuise pas au développement de l'enfant.*

Divers mandats sont décidés par la Justice de Paix (JPX) en fonction de la gravité de la situation.

L'équipe éducative de La Cigale met tout en œuvre pour que se conservent ou se tissent des liens avec la famille d'origine et/ou des familles d'accueil.

Pour ces diverses raisons, les placements peuvent être d'une longue durée, voire jusqu'à la majorité civile et/ou à la fin d'un processus de formation.

En référence à l'article 3 des statuts de La Cigale (annexe) la poursuite de notre mission s'accompagne d'ajustements permanents tant au niveau des références théoriques que des moyens mis à disposition, mais garde toujours son sens.

II ASPECTS JURIDIQUES, STRUCTURES ET CLIENTELE

1. Aspects juridiques
 - a. Maison d'éducation suisse
 - b. Reconnaissance cantonale
 - c. Personne morale responsable
2. Structures
 - a. Période d'ouverture
 - b. Dimension et type de la maison d'éducation
 - c. Financement
3. Clientèle

1. Aspects juridiques

a. Maison d'éducation suisse

Par décision du 1^{er} décembre 1990, La Cigale a été reconnue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1990 en tant que maison d'éducation ayant droit aux subventions au sens de La loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM).

Cette décision de reconnaissance a été confirmée par l'OFJ le 24 septembre 2019 suite à une visite le 18 mai 2018 et sur la base du nouveau concept pédagogique lié à un projet de construction.

b. Reconnaissance cantonale

La Cigale s'inscrit dans le cadre de la Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE-ProMin) adoptée par la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse et de la culture le 23 juin 2017 conformément à l'article 58 de Loi sur la protection des mineurs (LProMin) et du Concept 360 de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

La Cigale est actuellement au bénéfice d'une autorisation d'exploiter (N° d'autorisation 727) délivrée au directeur, Monsieur Thierry Dietrich, par la Direction générale de l'enfance et jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud.

Un nouveau contrat de prestations (2023-2027) a été passé entre la DGEJ et l'Association La Cigale.

c. Personne morale responsable

Association La Cigale représentée par son président :
Monsieur Jean-Daniel Clivaz
Ch. de la Cabolétaz 21
1066 Epalinges

2. Structures

a. Période d'ouverture

La Cigale garantit une ouverture 365 jours par année, 24h sur 24.

b. Dimension et type de la maison d'éducation

La maison offre 16 places réparties sur deux groupes de 8 enfants chacun, en internat, selon un système mixte, garçons et filles, comprenant un groupe de petits et un groupe de grands. Chaque enfant possède une chambre individuelle.

De plus, la maison offre suffisamment de locaux et d'espaces pour mener à bien toutes les tâches inhérentes à la prise en charge des enfants, à l'action éducative et à l'accompagnement des familles.

c. Financement

Le Département fédéral de Justice et police (DFJP) subventionne partiellement La Cigale. La part la plus importante des subventions provient de la DGEJ.

Par ailleurs, La Cigale bénéficie d'un soutien de la part de la Fondation Henri de Groot, propriétaire du bâtiment lui accordant un droit distinct et permanent de superficie (DDP).

Les dons occasionnels permettent de proposer des offres supplémentaires aux enfants et adolescents.

3. Clientèle

Enfants, âgés entre 4 et 18 ans, devant être en principe scolarisables ou être en mesure de suivre une formation professionnelle reconnue.

Ces enfants, qui n'ont pas bénéficié de conditions de vie familiales et sociales leur permettant d'avoir des sentiments de bien-être, souffrent de troubles affectifs, psychologiques, de l'attachement, de développement du comportement et de difficultés relationnelles importantes.

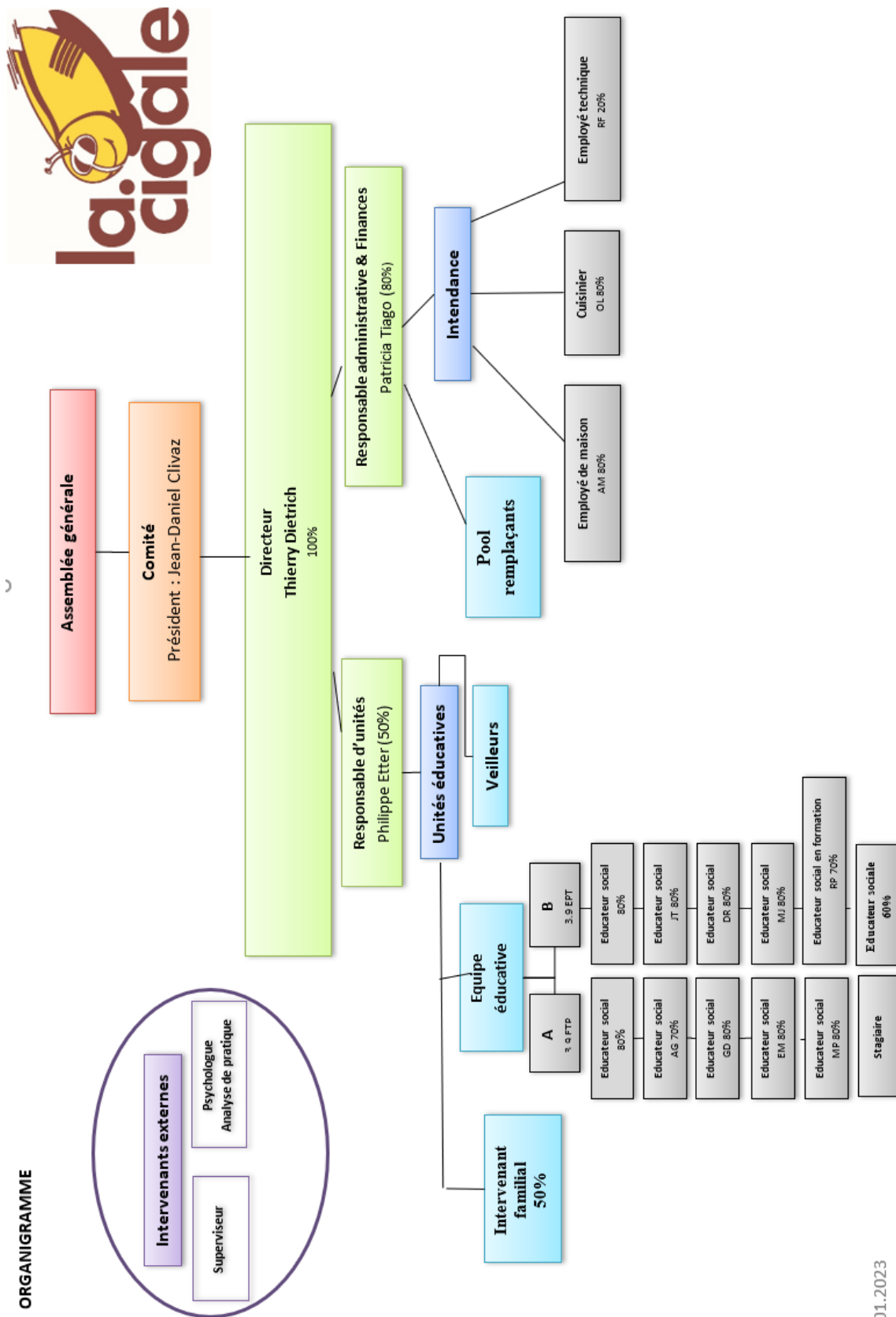
La majorité des enfants confiés ont été victimes de négligence grave, de maltraitance d'ordre psychologique ou/et physique ou d'abus sexuel.

Depuis plusieurs années, nous portons une attention particulière à ces enfants ayant vécu de tels traumatismes nécessitant une prise en charge spécifique. Une partie d'entre eux est sous tutelle.

III PERSONNEL

1. Organigramme
2. Direction
 - a. Directeur
 - i. Intevision entre les directeurs
 - b. Responsable administratif
 - c. Responsable d'unités
3. Equipe éducative
 - a. Équipe A (des Petits)
 - b. Équipe B (des Grands)
 - c. Intervenent familial
4. Veilleurs
5. Intendance
6. Communication
 - a. Communication à l'interne
 - b. Communication avec les services placeurs
 - c. Communications avec les autres intervenants
7. Politique de formation et perfectionnement
 - a. Politique de formation
 - b. Perfectionnement
 - c. Entretien d'évaluation
8. Mesures de santé et de sécurité au travail

1. Organigramme



2. Direction

La Direction est composée d'un directeur, d'un responsable administratif et d'un responsable d'unités. Ensemble, ils assurent le bon fonctionnement de l'institution, dans le respect du cahier des charges et de la délégation de compétences confiée par le Comité.

La Direction est responsable de la mise en œuvre des décisions des organes supérieurs et est la garante de la mission institutionnelle.

Elle fait rapport au Comité, à chaque séance, sur la marche des affaires, les événements particuliers et les mesures prises, ainsi que sur l'exécution des décisions prises par le Comité.

Colloque de direction

Un colloque de direction a lieu une fois par semaine entre le directeur, le responsable administratif et le responsable d'unités.

a. Directeur

Le directeur (annexe) assume la responsabilité de la gestion courante de l'institution. Il occupe un poste à plein temps et reste joignable en tout temps par téléphone dans les situations particulières.

Parmi les nombreuses attributions qu'on lui confère, le directeur doit notamment assumer la mise en œuvre de la mission de l'institution et des valeurs fondamentales de celle-ci. Au niveau de la communication, le directeur est l'interlocuteur subalterne direct du Comité et l'informe de toute chose significative touchant au bon fonctionnement de l'institution ; il est également l'interlocuteur supérieur direct des autres membres de la Direction, et indirectement des autres collaborateurs de l'institution. Il reste toutefois en soutien à l'ensemble de son personnel.

En étroite collaboration avec les autres membres de la Direction, il est une force de proposition pour le Comité permettant ainsi le développement de divers projets en participant à l'élaboration de la stratégie institutionnelle.

i. Intervision entre directeurs

Le directeur participe régulièrement à des séances d'intervision qui rassemblent une douzaine de directeurs de différentes structures socio-sanitaires. A cette occasion, chaque professionnel expose sa situation sur les plans personnel et/ou professionnel. De concert, il y est décidé d'analyser l'une ou l'autre des situations présentées. Ainsi, avec la participation de chaque confrère, le directeur "intervisé" repartira avec des éléments nouveaux qui lui permettront de développer une nouvelle stratégie dans son activité de Direction.

b. Responsable administratif

Le responsable administratif (annexe) assume la responsabilité de la gestion financière et administrative. Ce cadre intermédiaire CCT est en charge du personnel d'intendance et administratif.

c. Responsable d'unités

Le responsable d'unités (annexe) occupe un poste d'éducateur social dont la moitié est dévolue à la responsabilité des deux unités éducatives, de l'intervenant familial et l'équipe de veilleurs. L'autre moitié est répartie sur chaque unité en tant qu'éducateur. Il est garant du bon fonctionnement éducatif et du travail avec les familles, ainsi que de la planification du temps de travail de l'équipe éducative, en respect de la CCT Social.

3. Equipe éducative

L'équipe éducative est répartie ainsi : un responsable d'unités, deux unités distinctes d'éducateurs sociaux formés (annexe) et un intervenant familial (annexe).

Selon les besoins de leur fonction et de l'institution, des formations complémentaires sont suivies.

La majorité du temps des éducateurs sociaux de l'équipe éducative est prévue pour le travail d'accompagnement des enfants. Chaque éducateur dispose, en complément de ce temps, d'une partie hors présence enfants, durant laquelle il participe aux colloques, aux réseaux, s'occupe des aspects administratifs de sa tâche et effectue un travail d'accompagnement auprès des parents des enfants placés. Il dispose pour cela de différentes salles de réunion et d'un vaste bureau, commun aux deux unités et notamment situé dans le secteur administratif à un endroit permettant d'avoir une vue sur l'entrée principale de l'institution.

a. Equipe A (des Petits)

L'équipe se compose d'éducateurs, du responsable d'unités et d'un stagiaire HES (annexe). Ils entourent les 8 enfants en permanence, et sont particulièrement intéressés par la prise en charge des enfants les plus jeunes.

b. Equipe B (des Grands)

L'équipe se compose d'éducateurs, du responsable d'unités et d'un stagiaire HES. Ils entourent les 8 adolescents en permanence, et travaillent avec eux des objectifs visant à accéder à une vie autonome.

c. Intervenant familial

En plus de l'accompagnement quotidien des enfants, La Cigale développe un travail spécifique de soutien et d'accompagnement des familles et dans la mesure du possible de réhabilitation parentale.

Le poste d'éducateur social nommé « intervenant familial » est destiné à cette tâche et vise à améliorer cette prestation, ainsi qu'à préserver l'espace de sécurité réservé aux enfants, en particulier pour ceux qui vivent des situations de violence ou de forte emprise familiale.

4. Veilleurs

En complément à l'équipe éducative de base, des veilleurs (annexe) prennent en charge les nuits durant la semaine complète, et pendant les vacances. Un éducateur social reste toujours atteignable et mobilisable durant le service du veilleur en assurant un système de piquet.

Il existe une chambre de veille à l'étage de nuit. En principe, le veilleur ou l'éducateur social prend en charge la surveillance des deux unités durant la nuit. A cette fin, la chambre de veille est située dans un endroit stratégique, permettant d'avoir un meilleur regard sur les deux unités et ainsi de mieux surveiller l'ensemble de la maison pour la nuit.

Deux rencontres annuelles ont lieu entre le directeur, le responsable d'unités et l'ensemble de l'équipe des veilleurs. Le but est de réajuster si nécessaire, la prise en charge de nuit, d'évaluer les différentes actions entreprises durant cette période et, si le cas se présente, de discuter des difficultés rencontrées au cours des veilles effectuées.

Une feuille informative sur le déroulement de la veille avec un rappel des principales actions est à disposition du veilleur. En cas de nécessité, outre l'éducateur de service à qui il transmet les informations d'usage, chaque veilleur a la possibilité de contacter le directeur ou le responsable d'unités aux heures habituelles de bureau.

5. Intendance

Un cuisinier professionnel (annexe) est en charge des repas de midi et soir durant la semaine.

Un employé de maison (annexe) s'occupe de l'entretien des locaux et du traitement du linge.

Un concierge (annexe) est en charge des travaux d'entretien des bâtiments et des extérieurs.

Sous la responsabilité d'un éducateur, l'enfant peut soit intégrer la cuisine pour y confectionner un repas en bénéficiant de l'accompagnement du cuisinier, soit accompagner l'employé de maison ou le concierge dans leur travail.

6. Communication

Pour communiquer avec le directeur, les équipes ou entre collaborateurs, nous utilisons les nombreux moyens de communication modernes existants : « Journal de bord » et « Carnet de bord » sur l'ordinateur, Outil de planification horaires TIPEE, Colloques, Synthèses et Réseaux, e-mails, téléphones et réunions. Quelques-uns de ces outils ont été développés tout particulièrement pour répondre aux besoins de notre organisation.

a. Communication à l'interne

Journal de bord

L'équipe éducative, l'intervenant familial, le responsable d'unités, le responsable administratif et le directeur utilisent le programme informatique *Rosalie* pour y inscrire toutes les informations quotidiennes utiles à transmettre à qui de droit concernant les enfants.

Si chaque équipe éducative possède sa propre session pour ce qui est des informations et des rendez-vous concernant les enfants, tout le monde a accès à celles-ci. Ainsi toutes les informations, les dates des réseaux, des rencontres et des colloques sont centralisés.

Carnet de bord

Dans ce même « Journal de bord » que nous utilisons quotidiennement pour transmettre des informations se trouve un outil auquel les éducateurs sociaux sont particulièrement attentifs. Il s'agit du « Carnet de bord ».

Chaque événement sortant de l'ordinaire, chaque crise particulière vécue par un enfant y est notée de deux manières distinctes :

- Une première partie **Observation**, dans laquelle nous rapportons les faits et gestes de l'enfant de la manière la plus descriptive possible. Le déroulement de l'événement et les paroles utilisées par les différents protagonistes y sont rapportés de façon fidèle et objective. Cela nous permet de le communiquer si nécessaire aux organes et services concernés.
- Une seconde partie **Ressentie** dans laquelle nous notons nos impressions, les émotions que l'événement nous a fait vivre et, lorsque nous le jugeons nécessaire, nous y ajoutons nos remarques personnelles ainsi que nos hypothèses de compréhension. Cette partie est strictement destinée à un usage interne.

En distinguant ce que nous ressentons de ce que nous entendons, de ce que nous voyons ou de ce que nous observons, cela nous permet d'éviter de « contaminer » notre prise en compte d'une situation et de prendre de la distance par rapport à l'événement, parfois difficile à vivre et souvent chargé d'émotions.

Colloque d'unité

Chaque unité éducative participe à un colloque hebdomadaire d'organisation d'une durée de 1h30 pour le partage d'informations à propos des enfants de son groupe.

Un procès-verbal est pris lors de chaque réunion afin de permettre aux personnes absentes d'être informées sur les sujets débattus et les décisions prises.

En fonction des besoins, les collaborateurs ne faisant pas partie de l'équipe éducative peuvent être conviés au colloque d'unité.

Communication à la Direction d'un événement significatif

Tout événement significatif est signalé à la Direction. Il s'agit d'un événement suffisamment grave ou important aux yeux des personnes qui en sont les témoins.

Les objectifs sont de :

- Mettre au courant la Direction de l'événement significatif.
- Documenter par écrit l'événement.
- Permettre à la Direction, en fonction de l'évaluation qu'elle fait de la gravité de la situation, de mettre en place des mesures adaptées.
- Assurer que l'événement soit suivi jusqu'à sa résolution.

Marche à suivre :

1 Formulaire « Signalement d'un événement grave »

L'éducateur témoin de l'événement remplit le formulaire « Signalement d'un événement grave », qui se trouve dans le classeur « EVENEMENT(s) GRAVE(s) ». Une copie du document rempli est transmise à la Direction et l'original est classé dans le classeur ad hoc.

2 Transmission des informations

En fonction de la situation il est nécessaire de joindre au signalement un compte rendu (extrait du GED, email ou autre rapport), permettant à la Direction d'évaluer et de décider des suites à donner à l'événement.

3 Résolution de la situation

Pour chaque événement, lorsque la situation est résolue, il est important que la personne à l'origine du signalement se charge de cocher la case correspondante, située tout en bas du document « Signalement d'un événement grave », ceci afin de valider que toutes les mesures nécessaires aient bien été entreprises.

b. Communication avec les services placeurs

La Cigale travaille régulièrement en collaboration avec les assistants sociaux du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ou ceux de la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ) qui ont un enfant placé à La Cigale.

En référence à la Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs (PSE-ProMin) en vigueur, concernant les principes de l'intervention socio-éducative de la DGEJ (anciennement SPJ) :

« Pour chaque mineur bénéficiant d'une intervention socio-éducative, le SPJ (actuellement DGEJ) désigne un ASPM référent et ouvre un dossier. L'ASPM référent est responsable de l'appréciation de la demande d'aide ou du signalement et sollicite, à cet effet, des informations utiles auprès d'autres professionnels connaissant le mineur et l'entourage de ce dernier. » (extrait du document « Politique socio-éducatives cantonale en matière de protection des mineurs (PSE) adoptée le 23 juin 2017, p.30).

En référence au texte ci-dessus, l'équipe éducative souhaite que l'assistant social référent de l'enfant placé à La Cigale soit :

- présent aux synthèses
- atteignable par téléphone ou par e-mail pour les questions organisationnelles
- en mesure d'organiser des rencontres avec l'enfant et/ou ses parents selon les besoins de la situation

c. Communication avec les autres intervenants

Afin de faire circuler l'information, de rechercher une cohérence d'action et de clarifier le rôle de chacun, il est indispensable de mettre en commun les compétences des différentes personnes qui interviennent auprès de l'enfant vivant à La Cigale. C'est pourquoi nous sommes attentifs à participer au réseau global qui le concerne auprès des structures institutionnelles sociales ou autres. Cela peut être, selon les situations, le directeur, le responsable d'unités, l'intervenant familial ou les éducateurs sociaux qui y participent.

7. Politique de formation et perfectionnement

En référence au chapitre 5 de la nouvelle CCT Social, nous avons élaboré notre politique de formation et l'avons communiquée à la Commission Paritaire Professionnelle (CPP) après l'avoir validée auprès de notre commission du personnel.

a. Politique de formation

La formation continue et le perfectionnement professionnel sont essentiels pour l'équipe de La Cigale, tant sur le plan de l'équilibre personnel que professionnel et vise à répondre au mieux aux constantes évolutions de l'institution. Chaque année la Direction réévalue le niveau de formation de l'ensemble du personnel et en fonction des besoins pressentis, établit un plan de formation qui est ensuite discuté avec l'ensemble du personnel et avalisé par la Direction.

Ainsi, les éducateurs sociaux, le personnel administratif et d'intendance suivent régulièrement des perfectionnements dans différents domaines dispensés majoritairement par des organismes spécialisés de l'éducation mais également parfois par d'autres formateurs.

Chaque membre de l'équipe de La Cigale peut s'enrichir de nouvelles connaissances, acquérir des compétences complémentaires, rencontrer et partager ses propres expériences avec d'autres professionnels et à son retour, augmenter la qualité de son travail envers les enfants et avec ses collègues.

Droit

Selon la nouvelle CCT Social, après le temps d'essai, chaque travailleur engagé à plein temps peut bénéficier, par année, du nombre de jours de formation continue suivants :

- Pour l'éducateur social : 10 jours
- Pour le personnel administratif et d'exploitation : 3 jours

Le travailleur à temps partiel a droit à un nombre de jours de formation continue proportionnel à son taux d'activité.

Principe

Le travail social étant un domaine très dynamique et évolutif, il est important de se former. L'objectif étant l'acquisition et la mise à jour de compétences.

A La Cigale, les formations et perfectionnements sont perçus comme des potentiels de développement tant sur le plan professionnel que personnel, au service de l'action sociale.

A ce titre-là, les formations et perfectionnements relatifs au domaine du travail social seront toujours soutenus par la Direction, même si les domaines de formation souhaités par les collaborateurs ne concernent pas exclusivement les missions de La Cigale.

Domaines des formations agréées par la Direction

Néanmoins, les domaines de formation spécifiquement appréciés pour le travail à La Cigale sont les suivants (liste non-exhaustive) :

- protection de l'Enfance
- soutien à la parentalité
- maltraitance / abus
- psychologie du développement de l'enfant
- addiction, violence, sexualité
- systémique
- sport de camp / pédagogie expérientielle
- child coaching
- santé / sécurité (MSST)
- toute autre proposition personnelle pertinente

Planification au sein de l'équipe

Les perfectionnements peuvent être entrepris seulement dans les limites des possibilités budgétaires, des possibilités d'organisation des équipes à l'interne.

Financement

- selon les dispositions retenues dans la CCT Social, art. 5.3
- pour la formation obligatoire, le temps de formation et l'entier des coûts sont accordés par l'employeur
- pour la formation non obligatoire, le 50% des coûts est accordé par l'employeur
- pour la formation non obligatoire de longue durée, une convention de formation convenue entre l'employeur et l'employé prévoit les modalités y relatives.

b. Perfectionnement

L'expérience de l'équipe éducative au complet permet de faire appel à de multiples et diverses compétences et ressources auprès de chaque collaborateur travaillant à La Cigale. Nous accordons une importance capitale au perfectionnement interne en ayant institué des temps de formations au sein de l'institution.

En dehors des vacances scolaires, chaque éducateur social participe, en plus du colloque hebdomadaire d'unité, à ces réunions bimensuelles ayant lieu le mercredi matin, réunissant l'équipe éducative au complet. Les éducateurs à temps partiels de moins de 60% ne participent à ces réunions que sur demande.

Les réunions du mercredi matin sont d'une durée de 3h et sont consacrées à trois types d'intervention : des supervisions d'équipe, des analyses de pratique ou des réunions à thème.

Supervision d'équipe, 6x par année

A cette occasion, un superviseur externe à l'institution est sollicité. Nous essayons d'analyser notre rôle, notre fonctionnement, nos interventions et de mieux comprendre nos émotions. Nous travaillons sur la dynamique et la communication de l'équipe, dans le but d'en améliorer l'efficacité.

Sur demande, des supervisions peuvent se faire par unité.

Analyse de pratique, 6x par année

En présence d'un psychologue externe, deux ou trois situations particulières sont développées par les membres de l'équipe éducative. Avec un autre regard, il nous aide à mieux comprendre les situations décrites et nous apporte parfois de nouveaux outils ou alors nous invite à trouver ensemble de nouvelles pistes de travail à explorer.

Réunion à thème, 1 à 2x par mois

Période nécessaire pour aborder des sujets pertinents nécessitant davantage de temps pour mener une réflexion en équipe. Il peut arriver qu'en fonction des thèmes traités, les éducateurs sociaux des unités organisent cette réunion dans chaque unité séparément.

Journée d'étude, 2x par année

La Cigale propose à l'ensemble de l'équipe éducative et parfois à l'ensemble du personnel au printemps et en automne, une journée d'étude sur un thème d'actualité et nécessaire à nos besoins. Cela concerne aussi bien les formations à propos de la médication, des alertes incendies, que de la mise en place d'outils éducatifs pour accompagner les enfants. Ces journées sont organisées par la Direction et se font soit au sein de l'institution soit dans un autre endroit, ce qui nous permet d'en profiter pour visiter et apprendre à connaître le fonctionnement d'autres structures.

c. Entretien d'évaluation

La Direction rencontre chaque collaborateur une fois par année pour faire un entretien d'évaluation, afin de définir les objectifs spécifiques de travail.

8. Mesures de santé et de sécurité au travail

Dans le cadre de la promotion de la santé et du bien-être, plusieurs mesures sont appliquées, comme par exemple :

- l'application de la CCT Social
- la favorisation de la formation
- des temps où l'ensemble du personnel peut se retrouver afin d'améliorer la cohésion d'équipe (journées d'étude, de formation, soirée du personnel, etc.)
- visite d'autres structures institutionnelles
- une enquête de satisfaction, « baromètre social », est proposée 1x/an
- la supervision
- l'évaluation individuelle annuelle
- l'ergonomie du cadre de travail
- mesures de sécurité sur les produits dangereux

Dans le cadre de la sécurité au travail, un éducateur social est en charge du suivi de la sécurité au sein de l'institution. Il a pour mission d'effectuer des analyses de risques professionnels et de s'assurer du respect de toutes les mesures de sécurité de l'institution. De plus, des formations telles que la prévention incendie, la prise en charge d'enfants polytraumatisés dissociés ou la distribution des médicaments sont régulièrement proposées au personnel.

Nous avons développé un protocole d'intervention de crise, afin de répondre à tout événement critique, survenu de manière brutale et soudaine. Ce protocole s'articule autour de deux axes principaux : l'aide aux victimes et la communication de crise (annexe).

Chaque collaborateur a accès en tout temps au protocole, sous forme de classeur ou dans notre programme de gestion électronique de document (GED).

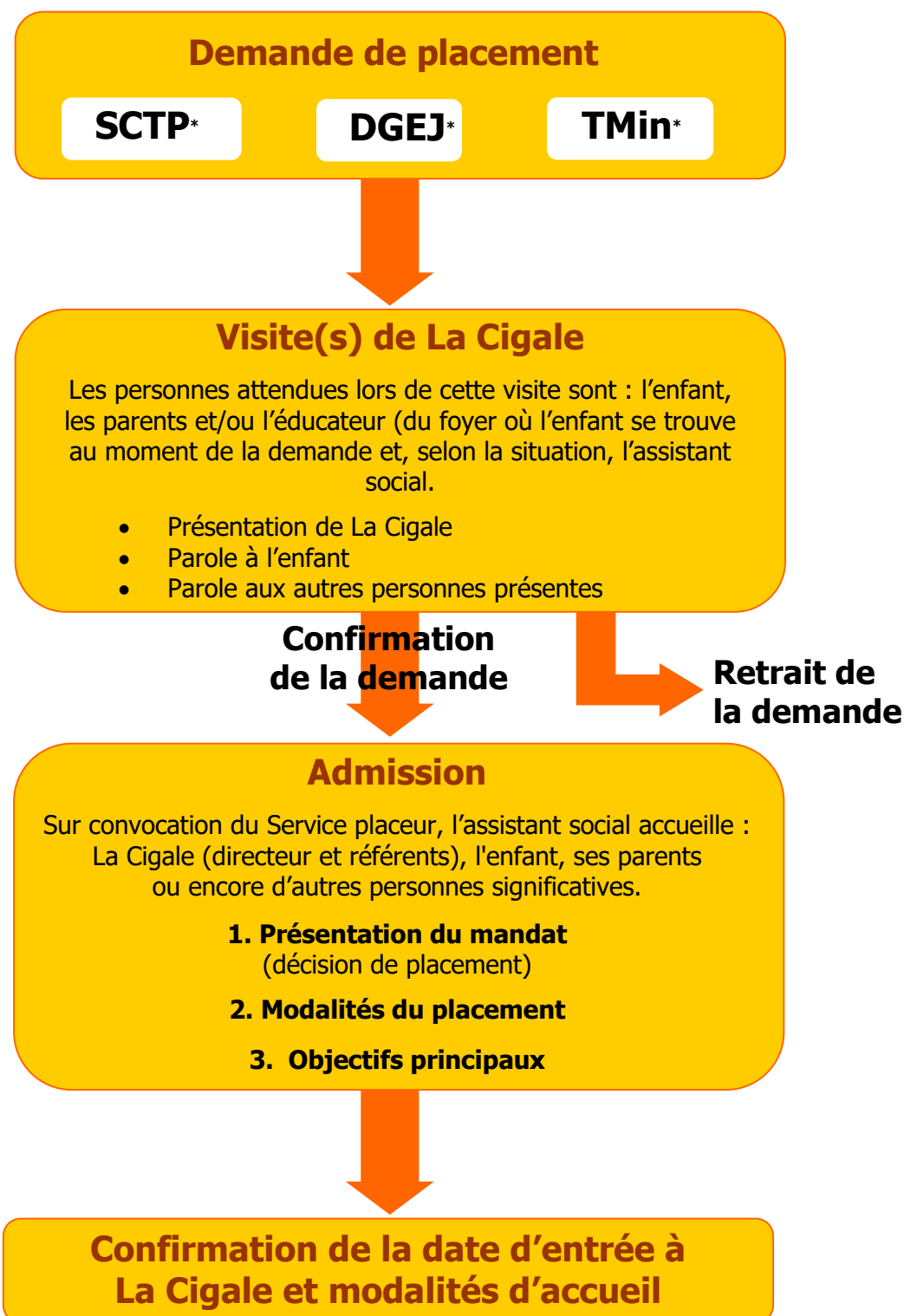
La personne témoin de l'évènement est tenue de se référer obligatoirement à ce protocole et d'y donner la suite qui convient.

IV ADMISSION

1. Admission
 - a. Schéma d'admission
 - b. Critères d'admission
 - c. Critères de non-admission
 - d. Procédure d'admission
 - i. Admission d'une fratrie
2. Accueil et objectifs du placement
3. Transfert à l'intérieur de l'institution
 - a. Critères de transfert
 - b. Procédure de transfert
4. Suivi à partir de 16 ans

1. Admission

a. Schéma d'admission



*SCTP : Service des curatelles et tutelles professionnelles
 *DGEJ : Direction générale de l'enfance et la jeunesse
 *TMin : Tribunal des mineurs

b. Critères d'admission

- Etre âgé(e) de 4 à 16 ans
- Fratrie : chaque situation d'enfant sera considérée individuellement en fonction de la problématique familiale. Afin de déterminer le bienfondé de la fratrie ou de sa séparation, une expertise psychiatrique est souhaitée
- Etre sous tutelle, sous curatelle de représentation, faire l'objet d'une mesure de droit de garde ou répondre à d'autres critères supplémentaires du Service placeur
- Etre dans l'impossibilité de vivre un placement durable en famille d'accueil et avoir besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé
- Avoir en vue un placement à moyen ou long terme (en principe durée minimum d'une année)
- Suivre une scolarité ou un processus de formation professionnelle
- Ne pas avoir de famille biologique, étroite ou élargie, mobilisable pour un accueil à plein temps

c. Critères de non-admission

- Handicap physique lourd
- Handicap psychique et mental complexe
- Mineurs non accompagnés (MNA), à l'exception des enfants de moins de 12 ans au bénéfice d'une curatelle de représentation ou certaines situations reconnues par l'OFJ
- Contre-indication par rapport à la dynamique du groupe actuel
- Absence de programme scolaire ou d'occupation sur la journée, sauf si arrangement préalable avec l'UPPEC

d. Procédure d'admission

La Cigale est un foyer de placement à moyen et long terme. Il est important d'apporter du soin à la manière dont se prépare l'admission en prenant le temps nécessaire. La procédure dure environ un mois entre le moment où la demande est déposée et l'arrivée de l'enfant dans le foyer. Toutefois, si le jeune est déjà placé en foyer d'urgence, la procédure peut être accélérée.

1. Toute demande d'admission émane d'un service de placement officiel suisse, prioritairement le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), la Direction générale de l'enfance et la jeunesse (DGEJ) et le Tribunal des mineurs (TMin) du Canton de Vaud.
2. La demande doit être transmise à la Direction qui fait le premier filtre.
3. Suite à cette première demande, s'il y a volonté de part et d'autre de poursuivre le processus d'admission, la Direction envoie le formulaire électronique « demande de placement », que l'assistant social doit retourner dûment rempli.

4. Dès réception du document « demande de placement », la Direction et l'équipe éducative se concertent et discutent de l'adéquation du placement.
5. Si la Direction décide de poursuivre le processus d'admission, elle contacte l'assistant social pour l'informer. La Cigale prend ensuite contact avec l'enfant et sa famille et leur propose une rencontre dans l'institution.
A cette occasion, les personnes attendues sont l'enfant, les parents et/ou l'éducateur social du foyer où l'enfant se trouve au moment de la demande de placement et selon la situation, l'assistant social.
6. Lors de cette rencontre, la Direction et l'éducateur social de référence accueillent les personnes. Une visite du foyer est proposée à l'enfant et à ses accompagnateurs. Ensuite la Direction invite la famille à présenter la situation, puis présente à son tour le fonctionnement de l'institution (valeurs défendues, et durée de placement). L'éducateur social présente l'accompagnement proposé à l'enfant et à sa famille. Ensemble ils se concertent pour élaborer un premier axe de travail.
7. Après cette rencontre, l'ensemble des personnes concernées s'accorde un moment de réflexion (une semaine) durant lequel d'autres visites du foyer peuvent être envisageables.
8. Si le placement se confirme, la Direction contacte l'assistant social pour convenir d'une date en vue d'une séance d'admission officielle et lui transmet le « dossier d'admission ». L'assistant social se charge alors de convoquer les différents partenaires à ladite séance dans les locaux du Service placeur.
9. Avant cette séance, l'assistant social remplit le « dossier d'admission » demandé par La Cigale. Si besoin, il contacte la famille pour le compléter.
10. Lors de la séance d'admission, l'assistant social mandate La Cigale, à collaborer avec l'enfant et sa famille selon l'axe de travail prédéfini. A cette occasion, la date d'entrée dans le foyer est officiellement communiquée et le « dossier d'admission » est remis à la Direction.
11. Chaque nouvelle admission est abordée en équipe, en collaboration avec notre psychologue au cours de la première séance d'Analyse de pratique qui la suit.
12. Durant les mois qui suivent l'entrée, des rencontres régulières entre l'enfant et ses éducateurs sociaux référents sont organisées pour parler de l'admission et des premières observations : comment comprend-t-il son placement, comment vit-il la séparation familiale, comment perçoit-il sa situation, qu'attend-t-il de sa famille, a-t-il reçu toutes les informations le concernant ? Si les critères d'admission à La Cigale ne sont pas respectés, le processus peut être interrompu selon la procédure et les délais usuels (Cf. chapitre VI Sortie). Le processus

d'admission est officiellement entériné au cours de la première séance de synthèse qui suit la date d'entrée de l'enfant (au plus tard 4 mois).

i. Admission d'une fratrie

Lors d'une demande de placement d'une fratrie, nous nous attachons à récolter toutes les informations qui nous permettent d'anticiper et d'organiser au mieux la venue de frères et sœurs au sein de l'institution. Nous avons créé un pense-bête non exhaustif afin de guider nos réflexions :

1. Histoire de vie : analyse du vécu commun, ce vécu constitue-t-il une expérience positive, y a-t-il de la bienveillance entre frères et sœurs, ont-ils une histoire commune, comment se la représentent-ils ?

2. Maltraitance : quel type de maltraitance ont-ils vécu et quelles sont les conséquences sur le développement de chacun et sur les relations qu'ils entretiennent avec leur fratrie et leur entourage, la fratrie constitue-t-elle un climat relationnel sécurisant leur permettant de se développer de manière optimale, leur lien spontané est-il bienveillant ?

3. Besoins individuels : différencier chaque enfant de la fratrie, analyse de la symptomatologie, du développement psycho-affectif et cognitif de chaque enfant, comment répondre au mieux aux besoins de chacun ?

4. Attachement : analyse de la capacité à investir de nouvelles relations en regard du type d'attachement qui les lie, comment offrir des attachements stables à chaque membre de la fratrie, y a-t-il un enfant parentifié, comment ce dernier peut-il changer de rôle ?

5. Organisation institutionnelle : à quelle fréquence voient-ils leur thérapeute de fratrie, doit-on organiser des rencontres de fratrie régulières, s'ils sont séparés comment maintient-on le lien, les différentes structures, ont-elles les moyens d'effectuer et d'organiser ce travail spécifique ?

Ces informations sont ensuite traitées et analysées avec l'aide de notre psychologue, lors des analyses de pratique qui ont lieu au minimum tous les 2 mois, afin de conceptualiser le futur accompagnement de la fratrie accueillie.

2. Accueil et objectifs du placement

La Cigale accueille des enfants placés principalement :

- Sans mandat : placement volontaire suite à une demande d'aide formulée par les parents ou l'enfant à la DGEJ
- Mandat DGEJ art. 310 – retrait de droit de déterminer le lieu de résidence
- Mandat SCTP art. 311 – retrait de l'autorité parentale
- Mandat SCTP art. 306 – curatelle de représentation
- Mandat SCTP art. 327a – tutelle sur mineur

Accueil

Lorsque l'enfant arrive à La Cigale, un soin particulier est accordé à l'accueil. Normalement, chacun des enfants doit être scolarisable ou en mesure de suivre une formation professionnelle reconnue. Tout est alors mis en œuvre pour qu'il puisse poursuivre sa scolarité ou sa formation, et qu'il se sente à l'aise et en sécurité.

Les enfants confiés ont souvent été victimes de négligences graves, de maltraitements d'ordre psychologique ou/et physique ou d'abus sexuel. Depuis plusieurs années, nous portons une attention particulière aux traumatismes qu'ont pu vivre ces enfants ce qui nécessite un accompagnement individualisé et des soins adaptés à leur problématique au sein de l'institution, ainsi qu'une prise en charge spécifique par des spécialistes externes (psychologues/psychiatres). Pour ce faire, des moyens supplémentaires tant sur le plan du personnel qu'au niveau infrastructurel sont constamment nécessaires.

Objectifs

Un enfant est placé à La Cigale lorsqu'il n'y a pas de possibilité pour lui de vivre dans sa famille d'origine, ni dans une famille d'accueil ou qu'un tel placement pose problème. Il peut arriver que cela soit un placement volontaire. L'objectif prioritaire est donc d'offrir à l'enfant, confronté à ces difficultés, un lieu d'accueil sécurisant, sain, chaleureux, propice à la poursuite ou à la reprise de son développement et de sa scolarité.

Le second objectif, en adéquation avec la situation personnelle de chaque enfant, est de lui garantir la possibilité, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à son développement, de maintenir, poursuivre, voire recréer le lien avec sa famille d'origine.

Le troisième objectif est de permettre à l'enfant de vivre des expériences sociales, ou affectives de type familiales, à l'extérieur de La Cigale, dans le but de lui éviter de « s'institutionnaliser » et de devenir dépendant du système social. Dans ce but, l'équipe éducative recherche, pour les week-ends et la période des vacances scolaires, des solutions d'accueil appropriées. L'enfant a la possibilité de rester dans l'institution jusqu'à la fin de sa scolarité et même d'y commencer une formation professionnelle ou d'y poursuivre ses études jusqu'à sa majorité, les placements peuvent donc être de moyenne ou longue durée. Or, il n'est pas rare que la famille de l'enfant ne soit pas mobilisable, ou tout simplement inexistante. Lorsque pour une moyenne ou longue durée, un accueil n'est pas possible auprès de la famille biologique, nous nous

adressons à la famille élargie ou encore vers une famille relais, afin que l'enfant puisse vivre d'autres formes d'accueil en dehors de l'institution.

3. Transfert à l'intérieur de l'institution

Différentes raisons peuvent amener l'équipe éducative à transférer un enfant du groupe « A - des Petits » au groupe « B - des Grands ».

a. Critères de transfert

- L'âge de l'enfant : il peut varier en fonction de la répartition des enfants dans chaque groupe, mais en principe une fois qu'un enfant a atteint l'âge de 12 ans, il passe du groupe des « Petits » au groupe des « Grands ».
- Le rééquilibrage du nombre de places : suite à un départ ou une admission. Il peut parfois arriver qu'il soit nécessaire de déplacer un enfant d'un groupe à un autre pour remettre un bon équilibre des places. Pour effectuer un tel transfert, il est toujours tenu compte de l'âge de l'enfant. De plus, son avis est pris en compte et cela ne se fait que s'il n'y a pas d'autres possibilités.
- La nécessité de modifier la dynamique du groupe. Là aussi, cela ne se fait également qu'en cas de nécessité. Il peut arriver que la relation ou la dynamique entre deux ou plusieurs enfants soit devenue à tel point compliquée, qu'un transfert s'avère la meilleure solution.
- La demande d'un enfant. Il peut arriver aussi que ce soit un enfant qui en fasse la demande et si celle-ci s'avère adéquate et possible, nous tâchons d'y répondre.
- D'autres paramètres peuvent encore entrer en ligne de compte comme par exemple le besoin de séparer, momentanément ou pour une longue durée, une fratrie pour des raisons liées aux traumatismes vécus par la maltraitance intrafamiliale.

b. Procédure du transfert

En premier lieu, un transfert est discuté en équipe, au sein d'une unité, puis partagé lors d'un colloque inter-unités. Les éducateurs sociaux référents prennent le temps d'en parler avec l'enfant concerné et écoutent son point de vue. La décision finale est prise en équipe et avalisée par le directeur ou le responsable d'unités.

Ensuite l'enfant déménage et passe d'une unité à l'autre. Nous procédons également à un changement de référent, au minimum pour l'un des deux référents, mais en général pour les deux. Nous suivons la procédure habituelle de mise en place de référence.

Enfin, un petit rituel est célébré lors d'un rassemblement de tous les enfants de la maison, afin de marquer ce franchissement d'une étape qui aide à grandir de manière symbolique.

4. Suivi à partir de 16 ans

Au moment où l'enfant s'approche de ses 16 ans révolus, les éducateurs sociaux de référence vont demander à l'enfant de motiver par une lettre adressée à la Direction son projet de vie à La Cigale, car il doit construire son futur. Si la Direction et l'équipe éducative de son unité pensent que cette prolongation d'accompagnement peut être bénéfique pour l'enfant, ils en informeront l'assistant social et le mandat sera reconduit de l'adolescence jusqu'à l'âge adulte et/ou à une fin de formation professionnelle ou d'études.

V MOYENS ET MÉTHODES PEDAGOGIQUES

1. Valeurs et bases psychopédagogiques de travail
 - a. Les valeurs
 - b. Les connaissances et les bases théoriques
 - c. Citations résumant nos bases de travail
2. Système de référence pour les enfants
 - a. Mise en place de la référence
 - i. Mise en place de la référence d'une fratrie
 - b. Tâches des référents
 - c. Liens et responsabilités des référents avec l'enfant
3. Projet éducatif, synthèse et dossier
 - a. Projet éducatif
 - b. Synthèse
 - i. Synthèse pour une fratrie
 - c. Dossier personnel
4. Règlement interne, droits et devoirs
 - a. Règles à La Cigale
 - i. Limite absolue
 - ii. Limite relative
 - b. Transgression
 - c. Fugues
 - d. Réparation et sanctions
 - i. Application
 - ii. Mise à l'écart temporaire de l'institution
 - e. Droits et devoirs, droit de recours
5. Thèmes spéciaux
 - a. Devoir d'information
 - b. Sexualité
 - c. Violence
 - d. Dépendances

- e. Prévention
- 6. Outils de travail complémentaires
 - a. Carte de réseau
 - b. Ecoute individuelle de l'enfant
 - c. Projet de Vie individualisé
 - d. Évaluation

L'organisation du travail de l'équipe éducative est une partie très importante de notre concept. Elle comprend les valeurs et la base psychopédagogique autour desquelles s'articulent notre travail, la description de nos outils tels que les bilans, les dossiers, le système des références, les explications sur les règlements et les usages en cours dans notre institution et l'approfondissement de quelques thèmes importants.

1. Valeurs et bases psychopédagogiques de travail

La grande majorité des travailleurs sociaux de l'équipe éducative, titulaires et remplaçants, est issue des Hautes Ecoles Sociales du Sud-Ouest (HES-SO). Pour autant, les valeurs et l'étendue des connaissances qui sous-tendent le travail de toute l'équipe éducative est très large et riche.

a. Les valeurs

Les valeurs, avant même les compétences, constituent le socle à partir desquelles va se déployer notre travail. Ces valeurs sont régulièrement remises à jour, réajustées et rediscutées. Elles sont presque aussi nombreuses que le nombre de personnes qui composent l'équipe éducative, avec une volonté unanime de mettre l'enfant au centre de nos préoccupations. Voici les principales valeurs qui sortent de nos discussions et que nous souhaitons faire vivre aux enfants afin qu'ils puissent d'abord en profiter, puis se les approprier :

Respect

Ecoute

Cohérence

Tolérance

Humour

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1a

Nos postulats de base sont les suivants :

- Chaque enfant est unique, irremplaçable, doté d'un potentiel destiné à lui permettre d'affronter les étapes de la vie.
- Chaque enfant est issu de deux géniteurs distincts, un homme et une femme, qui constituent ses parents biologiques.
- Chaque enfant a droit à « [...] *la protection et aux soins nécessaires à son bien-être [...]* » (art. 3.2, de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant) compris lorsque ses parents ou autres personnes responsables de lui ne les assurent pas et que soient respectés « [...] *la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté [...]* de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de ses droits [...] » (art. 5. *ib idem*).
- Pour que l'enfant puisse grandir de manière saine et harmonieuse, il a besoin de se sentir en sécurité, protégé, valorisé, aimé et entendu. Dans la grande majorité des cas, ce sont les géniteurs de l'enfant qui, ensemble ou séparément, subviennent à ses besoins. Normalement ils constituent également ses parents éducatifs et ses parents affectifs et assurent son **minimum vital**, l'encouragent dans **ses apprentissages** et lui prodiguent une **sécurité affective**, trois conditions essentielles à son bon développement.

b. Les connaissances et les bases théoriques

Les connaissances acquises par les travailleurs sociaux durant leur première formation, les expériences professionnelles personnelles, les nombreuses formations continues effectuées par chacun, constituent à leur manière autant de nouveaux apports qui viennent étoffer la masse de nos outils de travail. C'est sur la richesse de cette base de compétences que nous nous appuyons pour accompagner les enfants placés dans notre institution.

La théorie de l'attachement¹,

Pour se construire, l'enfant a impérativement besoin d'établir un lien significatif avec un ou plusieurs adultes, ce qui implique son corollaire à savoir que l'adulte doit être capable d'accepter cet attachement de l'enfant à son égard. Là aussi, c'est en règle générale, avec sa mère biologique et/ou avec son père biologique que ce lien s'établit en priorité. Les travaux de Harlow, dès 1950, ont démontré que l'attachement n'était pas seulement lié au fait de nourrir l'enfant mais aussi, et surtout, au sens du toucher, à des caresses et à des contacts doux et réconfortants. L'attitude de l'adulte qui prend soin de l'enfant est très importante. Il doit se montrer sécurisant, attentionné et réagir de façon appropriée aux demandes de l'enfant, par des câlins, des sourires, des soins, de la nourriture, des encouragements mais aussi savoir poser des limites claires,

¹ Partie théorique inspirée de la revue Dossier Sciences, N° 26, mars 2018

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1b

contenantes et sécurisantes. Cet attachement permettra à l'enfant de créer ensuite des liens avec autrui.

De nombreuses études ont démontré qu'il existe trois types d'attachement :

- L'attachement *secure* ou confiant, qui constituent environ 60 % des cas : pour les enfants qui bénéficient de ce type d'attachement, l'absence de leur mère ou de la personne représentant la figure d'attachement, provoque une détresse modérée et son retour une certaine joie. Les enfants avec un attachement *secure* ont de meilleures compétences sociales et affectives, et comme de nombreuses études le démontrent, sont plus autonomes et supportent mieux les changements.
- Les deux autres types d'attachement sont *anxieux* et *anxieux résistants* ; ils sont caractérisés par une grande anxiété face à l'absence de la mère et par des signes d'évitement ou d'agressivité à son retour. Ces types d'attachement surviennent plutôt dans des situations de familles dysfonctionnelles, ainsi que lors de cas de maltraitements. Certaines théories identifient même un quatrième type d'attachement, *ambivalent*, qui se situe entre l'anxieux et l'anxieux résistants et démontre une plus grande confusion encore.

Quand cet attachement est défaillant ou inexistant, les séquelles affectives, cognitives et émotionnelles sont graves, l'enfant peut devenir terrifié, agressif et se montrer incapable de créer la moindre relation. De plus, à l'âge adulte, ces états peuvent devenir permanents et quand ils deviennent à leur tour des parents, il peut arriver que ces personnes se comportent à leur tour de manière violente envers leurs enfants.

Il existe des circonstances de la vie qui altèrent ce lien et entravent gravement et de manière durable le développement de l'enfant. Cela peut être le décès d'un ou des deux parents, la non-reconnaissance d'un enfant, son abandon et/ou son adoption dans des circonstances difficiles, toutes les situations de maltraitements et la confrontation à des traumatismes graves, dont ceux qui découlent de l'une ou l'autre des situations précitées. Si le traumatisme se poursuit sur une longue durée, s'il n'a pas pu être pris en compte et soigné de manière approfondie, cela peut amener chez l'enfant, des séquelles irréversibles.

C'est lorsque de telles situations surviennent dans le cadre familial, et qu'aucune remédiation n'est possible, qu'un enfant peut être retiré de son milieu familial et placé pour une durée plus ou moins longue dans un foyer socio-éducatif. C'est le genre de situation que vivent la plupart des enfants accueillis à La Cigale et s'il peut arriver que leur accompagnement soit de courte durée, il s'étend majoritairement sur une durée moyenne à longue, pouvant aller jusqu'à leur majorité.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1c

La psychologie humaniste

Pour devenir un adulte autonome, équilibré, bien dans sa peau et apte à trouver sa place dans la société, l'enfant a besoin de se développer dans de bonnes conditions. Depuis de nombreuses décennies, la psychologie humaniste a démontré le potentiel de développement quasi illimité de l'être humain. Nous suivons les concepts théoriques, élaborés par Carl Rogers à propos de l'empathie : une écoute véritable, la certitude d'être accepté de manière inconditionnelle et l'authenticité. Cette dernière permet de ne pas mettre de masque et d'être le plus transparent possible en exprimant ses sentiments et ses émotions. Nous sommes convaincus que ces trois qualités sont essentielles pour pouvoir se développer harmonieusement et se réaliser.

Les différents stades de développement de l'enfant

La théorie des stades psychosexuels, avec le stade oral, anal, phallique ainsi que le célèbre complexe d'Œdipe, tous mis en lumière par Freud, reste la théorie de base qui nous donne un regard très éclairant sur les différentes phases que vivent les enfants que nous accompagnons. Savoir quel stade un enfant a déjà passé nous aide à mieux saisir certains de ses comportements et surtout, nous permet de repérer les phases qu'il aurait manquées et d'être ainsi plus attentifs à celles qu'il aurait encore à franchir.

Les stades de développement de l'enfant selon Piaget sont eux aussi incontournables. Piaget a été le premier pédagogue à arriver à la conclusion que l'intelligence de l'enfant n'était pas moindre que celle de l'adulte mais simplement différente. Les stades des *opérations concrètes* et des *opérations formelles* sont particulièrement intéressants pour nous guider dans notre organisation en plusieurs groupes.

Les opérations concrètes : selon Piaget le raisonnement logique apparaît entre 7 et 12 ans, il remplace la pensée intuitive, ce qui veut dire que l'enfant devient capable de comprendre des notions de réversibilité et de conservation. Il peut alors acquérir des sentiments moraux, comme le respect mutuel, la justice et l'équité. C'est aussi dans cette tranche d'âge qu'il commence à créer de véritables amitiés, basées sur des valeurs communes et qu'il peut commencer à jouer à des jeux collectifs et plus complexes. C'est également là qu'il apprend à différer son plaisir, et arrive à faire des activités qui lui plaisent moins, comme ranger sa chambre ou aider à la cuisine.

Les opérations formelles : Piaget nous a démontré également qu'entre 12 et 16 ans, l'enfant perfectionne sa capacité à raisonner de façon abstraite, il passe d'objets concrets à des idées, des théories et des concepts qui lui permettent de développer le potentiel illimité de ses connaissances. C'est ce qui explique que, fort de ses nouvelles capacités, il tend à redevenir égocentrique, mais aussi idéaliste et qu'il pense toujours mieux faire que l'adulte et est prêt à réinventer un monde meilleur dans lequel il se réserve un rôle primordial. Un état d'esprit qui peut parfois être surprenant mais qui montre qu'un adolescent se construit normalement.

La prise en compte de ces concepts, nous permet de mieux comprendre, et aussi de soutenir et de guider un enfant dans son quotidien ainsi que dans ses interactions avec ses pairs ou avec les adultes de son entourage.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1d

La psychotraumatologie

C'est une branche relativement récente de la psychologie et nous empruntons à l'Institut Romand de Psychotraumatologie (IRPT)², ces quelques lignes de descriptif :

« La psychotraumatologie s'intéresse aux troubles psychiques et psycho-somatiques dus à des événements traumatiques, tels que abus sexuels, violences, agressions, accidents, actes éducatifs violents, négligences, maltraitances, actes de guerre et de terrorisme, catastrophes naturelles, interventions médicales invasives, maladies graves, etc., et aux traitements psychologiques de ces troubles. Les événements peuvent avoir eu lieu pendant l'enfance ou l'adolescence ou encore à l'âge adulte. Suite à de tels événements, se développent rapidement ou des années plus tard des troubles psychiques ou somatiques qui peuvent prendre la forme suivante :

- *Etat de stress post-traumatique*
- *Etat de stress extrême non spécifié (ou Trauma complexe)*
- *Troubles dissociatifs*

Il arrive aussi fréquemment que se développent des troubles présentant des formes très diverses : troubles anxieux, dépression ou labilité de l'humeur, troubles alimentaires, abus de substances, difficultés sexuelles, difficultés relationnelles, états dissociatifs, troubles du sommeil, douleurs chroniques, problèmes somatiques, etc.

Souvent les troubles apparaissent à un âge avancé après une longue période sans plaintes particulières. D'autres fois les symptômes ont toujours été présents, avec une intensité plus ou moins forte, et la personne arrive plus ou moins à y faire face selon les périodes. »

Tous les enfants que nous accueillons à La Cigale ont vécu, à des niveaux différents, des événements traumatiques tels que décrits ci-dessus. Pour cette raison, nous sommes particulièrement sensibles à cet aspect et chaque fois que cela est possible, nous orientons la prise en charge thérapeutique des enfants auprès de professionnels qui prennent en compte cette dimension. De même, lors de nos analyses de pratique nous abordons les situations sous ce regard et avons développé divers outils qui s'appuient sur cette théorie.

Parmi les courants de la psychologie moderne, deux notions nous paraissent également très importantes.

La résilience

Le psychiatre Boris Cyrulnik fût le premier à aborder cette première notion en Europe. Il s'agit de la capacité à se reconstruire après un traumatisme. C'est une aptitude qui diffère d'un individu à l'autre car elle repose sur des processus biologiques, mais aussi sur des compétences sociales, cognitives, comportementales et émotionnelles. C'est une notion qui peut se travailler de différentes manières. D'abord il est possible d'amener les enfants à regarder leur parcours sous un autre angle : par exemple en réévaluant sa situation afin de la voir de façon moins négative, en l'encourageant à s'entourer de personnes aimantes, à vivre un maximum d'expériences positives ou à chercher à transformer sa souffrance en une cause à défendre. Mais plus important

² www.irpt.ch/fr

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1e

encore est le fait que la résilience dépend principalement de la présence d'un ou plusieurs adultes qui, par leur attitude prendront la place de « tuteur de résilience ». Des recherches ont démontré l'importance déterminante qu'a eu pour des enfants ayant vécu des maltraitances, la rencontre durant leur parcours avec au moins un de ces « tuteurs de résilience ». Il s'agit d'une personne qui porte sur l'enfant un regard inspiré par un véritable intérêt personnel, une sensibilité authentique face à la souffrance qu'il perçoit, une personne qui sait écouter l'enfant, qui croit à ce qu'il dit et surtout qui a eu de la considération pour lui. Les principales caractéristiques qui se retrouvent chez un tuteur de résilience sont :

- Manifester de l'empathie et de l'affection
- S'intéresser prioritairement aux côtés positifs de l'enfant
- Laisser à l'enfant la liberté de parler ou de se taire
- Ne pas se décourager face aux échecs apparents
- Respecter le parcours de résilience de l'enfant
- Éviter les gentilles phrases qui font mal
- Faciliter l'estime de soi chez l'enfant

Un tuteur de résilience ne peut pas être déterminé à l'avance et personne ne peut volontairement jouer ce rôle, néanmoins ce sont des attitudes et des positions vers lesquelles chaque éducateur social devrait tendre.

L'estime de soi

Pour cette seconde notion, les questions que nous souhaiterions pouvoir aborder avec chaque enfant, afin de travailler avec lui sur sa propre estime, sont :

- *Est-ce que j'aime la personne que je suis (amour de soi, aspect affectif) ?*
- *Est-ce que je me sens apte à réussir par moi-même (confiance en ses compétences et son efficacité) ?*
- *Est-ce que je suis capable de me projeter dans le futur (vision de soi idéal qui doit à la fois ne pas être trop ambitieux et correspondre à ses valeurs) ?*

Il est connu que les personnes qui souffrent d'une mauvaise estime de soi auront en général plus de problèmes existentiels et risquent d'être plus sujettes à la dépression ou à l'anxiété. Mais nous savons aussi que l'estime de soi est un concept multifactoriel. L'enfant construit cet estime de soi souvent en se comparant aux personnes proches de lui et avec son groupe d'appartenance. Le regard et surtout l'amour des parents est essentiel dans cette construction, et les enfants qui subissent des maltraitances sont souvent dans l'impossibilité de s'aimer. Il est fréquent que l'enfant croit qu'il est très mauvais pour subir ce qu'il subit et le travail des éducateurs sociaux, ou des adultes qui accompagnent l'enfant au quotidien durant une longue période, consiste à les amener à modifier cette croyance en valorisant toutes les actions positives de l'enfant.

La psychologie sociale

La psychologie sociale étudie l'individu en interaction avec son environnement. Elle tend à démontrer l'influence indiscutable du groupe ou d'une situation sur le comportement, les pensées et les émotions de l'individu. A la différence de la sociologie

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1f

qui se centre plus sur le fonctionnement ou la structure d'un groupe, la psychologie sociale va se centrer sur les mécanismes internes à chaque personne.

Un des principaux dérivés de cette théorie et qui a une grande influence sur la prise en charge des enfants en institution, est la théorie des systèmes ou *systemique*. Elle nous amène à nous pencher sur la plus petite des cellules sociales, la famille, et à considérer chacun de ses membres, et donc chaque enfant, comme faisant partie de l'ensemble d'un système. Si l'on change quelque chose dans le système, cela a des répercussions sur l'ensemble. Cette théorie nous amène également à tenir compte de l'influence de tous les protagonistes du système, y compris les travailleurs sociaux et l'institution. Un regard aidant pour tenter de comprendre ce qui est en jeu et ce qui se déroule dans bon nombre des situations que nous côtoyons, en particulier dans notre travail d'accompagnement des parents.

Bienveillance

Tous les enfants accueillis à La Cigale ont été exposés, bien souvent dès leur naissance à différentes formes de maltraitance. Notre prise en charge éducative vise à répondre aux traumatismes qui en découlent. Pour tendre au mieux vers cet objectif, nous nous référons beaucoup à la pédagogie de la bienveillance.

« L'enfant que l'on accueille réactive inmanquablement des choses enfouies chez le professionnel et peuvent parfois nous faire réagir de manière forte voire extrême. C'est pourquoi il importe avant tout de se poser des limites à soi-même et décliner de quelle manière on peut enseigner le respect en étant respectueux. C'est faire le choix conscient de renoncer à la violence comme mode éducatif – physique bien entendu, mais aussi psychologique ou verbale. L'acte violent, la "petite" tape, le mot humiliant, la remarque, le ton ironique va éveiller chez l'enfant au mieux l'insécurité et au pire les mécanismes de survie. Les deux réactions entravent son bon développement. »...« C'est comprendre aussi que les émotions suscitées en nous (inquiétudes, tristesse, joie, colère, satisfaction, dégoût) peuvent être de magnifiques outils de travail et qu'il faut apprendre à les utiliser. Savoir comment et quand on se sent en sécurité et en insécurité, comment on peut exprimer ses émotions afin d'initier également l'enfant à une "alphabétisation" émotionnelle³ ».

La bienveillance, c'est respecter l'enfant dans sa dignité physique et psychique, le respecter dans son rythme de développement, favoriser son épanouissement global afin qu'il atteigne progressivement son autonomie émotionnelle. Cela se retrouve dans la communication pour laquelle nous prenons un vocabulaire respectueux y compris en l'absence de l'enfant. Nous cherchons du sens aux actes posés et en vérifions la compréhension. Nous axons notre accompagnement sur des solutions plutôt que sur des problèmes et mettons l'accent sur les comportements positifs. Nous tenons compte du verbal aussi bien que du non-verbal et validons les émotions et les sentiments de l'enfant. Cela implique une équipe attentive aux actions de l'enfant, une équipe qui adopte une gestuelle douce et ferme. Cela implique également un environnement dans

³ In *La sécurité comme pierre d'angle de la bienveillance*, Carol Gachet, 2015

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1g

lequel évolue l'enfant, qui soit soigné, qui donne envie et qui sente bon, qui ait des couleurs agréables et une sonorité réfléchie⁴.

La bientraitance est au cœur de notre travail, notamment au travers : de l'apport du sentiment de sécurité à l'enfant accueilli, de la prise en compte de tous les aspects du lien de l'enfant avec ses parents lors de l'organisation des accueils, de la stimulation de l'enfant pour l'accompagnement scolaire, ou encore lorsque nous les poussons vers une ouverture sur l'extérieur à travers la socialisation.

c. Citations résumant nos bases de travail

Nous citons pour terminer un extrait du livre « *Le drame de l'enfant doué - Das Drama des begabten Kindes* » écrit par Alice Miller, psychothérapeute d'origine polonaise qui a longtemps vécu en Suisse, et grande défenderesse de la cause des enfants. Il résume à lui seul les valeurs et les axes sur lesquels nous travaillons⁵.

- *Tout enfant vient au monde pour s'épanouir, se développer, aimer, exprimer ses besoins et ses sentiments.*
- *Pour s'épanouir, l'enfant a besoin du respect et de la protection des adultes, qui le prennent au sérieux, l'aiment et l'aident à s'orienter.*
- *Lorsque l'enfant est exploité pour satisfaire les besoins de l'adulte, lorsqu'il est battu, puni, manipulé, négligé, qu'on abuse de lui et qu'on le trompe, sans que jamais un témoin n'intervienne, son intégrité subit une blessure inguérissable.*
- *La réaction normale à sa blessure serait la colère et la douleur. Mais, dans la solitude, l'expérience de la douleur lui serait insupportable, et la colère lui est interdite. Il n'a d'autre solution que de réprimer ses sentiments, de refouler le souvenir du traumatisme et d'idéaliser ses agresseurs. Plus tard, il ne sait plus ce qu'on lui a fait.*
- *Ces sentiments de colère, d'impuissance, de désespoir, de nostalgie, d'angoisse et de douleur, coupés de leur véritable origine, trouvent malgré tout à s'exprimer au travers d'actes destructeurs, dirigés contre les autres (criminalités,...) ou contre soi-même (toxicomanie, alcoolisme, prostitution, troubles psychiques, suicide).*
- *Devenu parent, on prend souvent pour victime ses propres enfants, qui ont une fonction de bouc émissaire... Le drame c'est que le parent maltraite son enfant pour ne pas ressentir ce que lui ont fait ses propres parents. Les racines de la future violence sont alors en places.*
- *Pour qu'un enfant maltraité ne devienne ni criminel ni malade mental, il faut qu'il rencontre au moins une fois dans sa vie quelqu'un qui sache pertinemment que ce n'est pas lui, mais son entourage qui est malade. C'est dans cette mesure que la lucidité ou l'absence de lucidité de la société peut aider à sauver la vie*

⁴ Pour tout le paragraphe, divers extraits de *La Bientraitance*, support de cours donnés par Carol Gachet & Catherine Briod de Moncuit, psychopraticiennes, La Cigale 2017

⁵ « Le drame de l'enfant doué », Alice Miller, 1983, Paris, pp 106 et suivantes, PUF

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/1h

ou contribuer à la détruire. Ce sera la responsabilité du personnel d'assistance sociale, des thérapeutes, des enseignants, des psychiatres, des médecins, des fonctionnaires et des infirmières...

2. Système de référence pour les enfants

Pour permettre à l'enfant, à la famille et à tous les autres intervenants externes d'avoir des points de repère fixes, chaque équipe éducative utilise un système de référence, basé sur la nomination de deux éducateurs sociaux pour chaque enfant.

a. Mise en place de la référence

Tant que l'organisation interne le permet, nous nommons un éducateur social et une éducatrice sociale qui seront plus spécifiquement responsables de l'enfant. Lors du passage d'un enfant du groupe « A - des Petits » dans le groupe « B - des Grands », la question de la référence est réévaluée en fonction de chaque situation. Nous vérifions pour l'enfant ce qui est le plus important, changer en même temps ses deux référents pour en avoir deux nouveaux qui soient plus proches, ou garder l'un des deux même s'il ne travaille pas dans la même unité, afin de préserver la stabilité.

i. Mise en place de la référence d'une fratrie

Lorsque plusieurs enfants d'une même fratrie sont placés à La Cigale, un référent différent est attribué à chaque enfant, en gardant dans la mesure du possible le principe d'un homme et d'une femme.

b. Tâches des référents

En plus de l'accompagnement quotidien apporté à tous les enfants de La Cigale voici la liste des tâches des référents :

- élaboration d'un projet d'avenir avec l'enfant
- relations avec la famille d'origine (contacts, réunions, plannings des accueils)
- mise en place et suivi de projets éducatifs, évaluations régulières de ces projets et rédaction de 3 synthèses par an qui relatent le suivi de l'enfant avec les événements les plus importants
- soutien scolaire et/ou soutien à la formation professionnelle (réunions, contrats, devoirs, examens, promotions)
- réflexion sur le bien-être de l'enfant et sur son intégration sociale
- rendez-vous, suivi santé et thérapeutique lorsque nécessaire
- travail en réseau (Justice, SCTP, DGEJ, école, SUPEA, DISA, CHUV)
- suivi des moments significatifs pour l'enfant (anniversaires, deuils, rituels de passage, fête des mères, fêtes religieuses, de famille et de fin d'année)
- planification d'activités sportives, culturelles ou de loisirs sur l'extérieur
- organisation de la chambre, constitution et gestion du trousseau
- accompagnement vers l'autonomie (déplacements, budget, administration)

c. Liens et responsabilités des référents avec l'enfant

Les décisions importantes concernant la vie de l'enfant restent clairement du ressort du parent ou du détenteur de l'autorité parentale, et de l'assistant social qui a organisé le placement.

En général, les décisions de la vie courante sont prises par l'ensemble de l'équipe éducative lors des colloques hebdomadaires et, chaque fois que cela est possible, en accord avec les parents de l'enfant.

Les référents développent et entretiennent une relation privilégiée avec l'enfant et, dans la mesure où la planification des horaires le permet, l'un ou l'autre passe régulièrement du temps en individuel avec lui. Cela peut être au sein de l'institution ou à l'extérieur, lors d'achats à effectuer, lors d'un moment de loisir ou pour mettre en place les projets de l'enfant.

3. Projet éducatif, synthèse et dossier

a. Le Projet éducatif



Les éducateurs sociaux de référence et l'intervenant familial définissent les objectifs de leurs actions éducatives auprès de chaque enfant sur la base de leurs ressources et de leurs difficultés. Ils en suivent attentivement l'évolution.

b. Synthèse

Trois fois par an a lieu pour chaque enfant, une réunion afin de faire une évaluation de la situation en cours, ainsi que sur ce qui a été fait et sur ce qui va être fait.

Tous les points du projet éducatif sont repris :

1. Vie à La Cigale
2. Famille
3. Ecole ou formation
4. Santé
5. Socialisation (famille-relais, amis, loisirs, autres)
6. Divers
7. Aspects juridiques (liens avec l'ASPM, le tuteur, le juge,...)

En général, au début de l'année scolaire, les éducateurs sociaux de référence et l'intervenant familial rédigent un document sur la situation de l'enfant et sur l'action éducative menée par les professionnels à son égard.

- Une première réunion, « Synthèse I », a lieu entre septembre et le début des vacances d'octobre. Sur la base du document de synthèse, cette réunion permet de poser les objectifs pour l'année scolaire qui commence.
- La deuxième réunion, « Bilan intermédiaire », a lieu au début de l'année civile, entre janvier et février. Elle est plus succincte et permet de faire un point intermédiaire et, au besoin, de réajuster les objectifs.
- La troisième réunion, « Synthèse II », a lieu entre mai et juin. Elle permet d'évaluer l'année qui vient de s'écouler, de faire le bilan et d'orienter l'année suivante.

Dans la mesure du possible, l'enfant participe activement à l'élaboration des documents de synthèse avec ses éducateurs sociaux de référence. Ils discutent sur les différents sujets qui seront abordés durant la réunion et définissent les objectifs à travailler durant les prochains mois. Ces documents permettent de faire le point sur la situation familiale, scolaire et sociale de l'enfant, sur les compétences de ce dernier ainsi que sur ses difficultés. Ceux-ci doivent permettre d'orienter au mieux l'accompagnement fourni, de définir les objectifs à atteindre et de suivre attentivement l'évolution de l'enfant. Les documents de synthèses sont transmis à l'avance au service placeur (SCTP-DGEJ-TMin) et constituent une base de travail pour la réunion.

Lors des réunions de synthèse sont présents le directeur et/ou le responsable d'unités, l'assistant social, les éducateurs référents, l'intervenant familial, l'enfant et ses parents. Sur invitation, d'autres personnes significatives comme un psychologue, un docteur ou un autre professionnel peuvent être conviés. Après l'introduction faite par le directeur, la réunion est pilotée par les référents de l'enfant. Lorsque l'enfant est très jeune et qu'il est difficile pour lui de participer à toute la réunion, il ne lui est demandé qu'une

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/3b

présence partielle, définie avec lui en fonction de son âge. Le bilan intermédiaire se fait entre l'enfant et les référents, si besoin l'assistant social est également convoqué.

Lors de ces réunions, la parole est avant tout donnée à l'enfant. Des objectifs sont posés, évalués, reconduits ou réorientés. La séance et toutes les décisions prises sont protocolées. Après chaque synthèse et bilan intermédiaire, un document final est envoyé à l'assistant social et un exemplaire est ajouté au dossier personnel de l'enfant.

Lorsque l'enfant est en situation de postcure en bénéficiant d'une prise en charge extérieure (PCE), la réunion se déroule sur le lieu de vie de l'enfant et si l'enfant est chez ses parents, en présence de ces derniers.

i. Synthèse pour une fratrie

En principe, les synthèses d'une même fratrie ont lieu le même jour. En fonction de la situation, il convient d'évaluer si la présence de tous les enfants est requise pour la partie qui concerne la famille, l'assistant social, et parfois la famille relais.

Il est gardé un moment de synthèse personnel et individuel pour chaque enfant.

c. Dossier personnel

Pour chaque enfant, un dossier personnel est tenu par les éducateurs sociaux de référence. Il est constitué de la genèse du placement, de la trajectoire de vie et des synthèses. Il est organisé de manière identique et selon les mêmes items que le projet éducatif.

Le dossier comprend toutes les données de l'année en cours. Lorsque cela est jugé opportun, les documents sont placés dans une boîte d'archives nominative. La boîte d'archives comprend la même classification que le dossier.

Les éducateurs sociaux de référence sont chargés de tenir à jour le dossier de leur référent. Celui-ci peut être consulté par l'ensemble de l'équipe éducative, le responsable d'unités et le directeur. Il est conservé dans une armoire fermée à clé qui se trouve dans le bureau des éducateurs. Lors du départ de l'enfant, son dossier personnel est archivé et placé dans le local d'archives.

Sur demande et en présence d'un éducateur social, l'enfant et ses parents peuvent consulter le dossier de l'enfant.

4. Règlement interne, droits et devoirs

a. Règles à La Cigale

Une règle protège et respecte la sécurité individuelle et collective. Elle garantit le bien-être dans le quotidien et sur le long terme. Elle permet l'accès à l'autonomie par le développement et l'apprentissage. Elle protège les valeurs utiles au fonctionnement de l'institution. Un certain nombre de règles sont permanentes, certaines sont particulières et enfin d'autres sont de situations, ne s'appliquant pas systématiquement et dépendent du contexte : moments, lieux et personnes.

Une règle définit une limite entre le permis et l'interdit. Nous faisons la distinction entre deux types de limite.

i. Limite absolue

Une limite absolue qui protège et répond à une valeur. Dans ce premier cas, la règle n'est pas négociable. Elle est perçue comme protégeant une valeur. Pour être acceptée, cette valeur se doit d'être ressentie, comprise et partagée par tous. Le lien entre la valeur et la règle doit être appris et compris. Notre travail pédagogique et éducatif va dans ce sens.

Les valeurs que nous défendons doivent être utiles aux groupes et à la personne, leur défense cohérente et solidaire. Les règles qui en découlent doivent être adaptées en fonction des capacités et du niveau d'autonomie des enfants.

La Cigale jouit d'un règlement interne clair et compréhensible par tous les enfants dont les Règles générales sont réparties en trois groupes (annexe) :

a) *Respect des relations*

- Se respecter soi-même
- Respecter l'autorité de l'adulte
- Respecter autrui dans son intégrité et ses différences culturelles religieuses, ethniques et dans ses opinions
- Ne pas avoir recours à la violence
- Considérer avec respect le travail fait par l'autre
- Ne pas agir contre l'intégrité psychique, physique ou sexuelle d'autrui
- Ne pas porter atteinte aux biens d'autrui

b) *Respect du contexte, de l'environnement*

- Porter une tenue vestimentaire décente
- Prendre soin de ses propres effets, des locaux et de la maison
- Respecter les territoires et la sphère intime de chacun

c) *Respect des horaires*

- Respecter les heures de rentrées
- Respecter les horaires des repas

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/4a

- S'efforcer d'être ponctuel au bon endroit, au sein et à l'extérieur de l'institution, notamment à l'école ou sur le lieu de formation

ii. Limite relative

Une limite relative qui permet de remplir et de satisfaire un besoin. Dans ce deuxième cas, la limite ou la règle peut s'adapter aux circonstances et à l'appréciation. On parle ici de règles procédurales, de manière de faire de règles d'usage. La règle est mise en place comme une stratégie souhaitée pour satisfaire un besoin. La définition de ces besoins concerne tous les domaines d'accompagnement des enfants à La Cigale.

En principe, le respect de la règle permet d'une part de faire bénéficier la personne du droit qui est en lien avec, et d'autre part la transgression de la règle peut priver momentanément la personne du droit qui est lié à celle-ci.

L'accompagnement des enfants va dans le sens de l'intégration progressive des règles qu'ils ne connaissent et ne maîtrisent pas avant de les avoir apprises, comprises et d'avoir acquis la compétence de les mettre en œuvre de manière adéquate. Le principe de bienveillance s'applique dans l'appréciation des progrès des enfants dans cet apprentissage.

Les valeurs et les règles qui y sont attachées, ont donc besoin d'être discutées et expliquées régulièrement aux enfants, entre adultes et avec les enfants et le cas échéant réajustées. Ils sont au courant des conséquences et des sanctions en cas de transgression.

Le forum permet cet échange en tant que lieu de parole pour les enfants. Pour les adultes, les colloques et journées pédagogiques permettent les échanges sur ce sujet.

D'autres Règles secondaires ajustent les détails de la vie à La Cigale

- Us et coutumes (annexe)
- Règles pour les écrans (annexe)
- Contrat pour l'utilisation d'un téléphone portable (annexe)
- Soirées, heures des couchers et levers (annexe)
- Règles pour les week-ends (annexe)

b. Transgression

Lorsqu'une des règles est enfreinte, il nous faut d'abord pouvoir déterminer si la transgression est intentionnelle ou pas.

Sans qu'ils s'excluent l'un de l'autre, trois aspects de transgression peuvent être déterminés, soit :

- Ce que la transgression menace et met en danger, lorsqu'il y a un risque pour l'individu ou la communauté. Ici la transgression touche aux valeurs et/ou aux limites absolues, il y a une dimension pénale.
- Ce que la transgression a endommagé, lorsqu'un dégât est provoqué, qu'une réparation est nécessaire, sur le plan individuel, collectif, matériel, ou même immatériel. Ici on touche aux limites relatives. Il y a une dimension civile.
- Ce que la transgression veut dire, quel message elle recèle, et quel besoin elle permet de satisfaire. Il y a une dimension personnelle, et peut recouvrir tant les limites absolues que relatives pour exprimer ce besoin.

De manière générale, lorsque l'enfant dépasse le cadre posé, la réaction de l'éducateur social est adaptée à la situation et au contexte. Dans un bon nombre de situations cette réaction découle du bon sens, notamment en ce qui concerne le respect des autres ou de soi. Cela se traduit par un haussement de voix, des remontrances et un rappel à l'ordre, voire un moment d'apaisement en chambre.

La réaction dépend de la gravité de l'acte commis et de son caractère récurrent.

c. Fugue

Il arrive parfois que ce soit l'enfant qui décide volontairement de quitter l'institution sans autorisation d'un adulte, c'est ce que nous appelons « fugue ».

Ces sorties sont en général motivées par la situation difficile que la plupart des enfants vivent avec leur famille, parfois aussi leurs pairs. Mais en général, l'enfant reporte la faute sur la difficulté à vivre en foyer, ou sur les institutions qui ne s'occupent pas, selon lui, de manière pertinente de sa situation.

Ces sorties peuvent être pour une très courte durée, par exemple une heure autour de l'institution pour prendre un peu de distance ou un bol d'air, mais peuvent aussi aller jusqu'à plusieurs jours sans que nous ayons de nouvelles de l'enfant, ce qui est heureusement assez rare. Ces disparitions sont systématiquement signalées aux assistants sociaux qui s'occupent de la situation, ainsi qu'à la famille de l'enfant, si nous savons que cela ne lui porte pas préjudice.

Nous avons une nouvelle procédure claire et précise pour annoncer ce genre de situation qui doit être suivie et appliquée (annexe).

La réaction et les sanctions de l'institution face aux fugues varient en fonction de chaque situation. Cela dépend des circonstances de la fuite, des possibilités que nous

avons de savoir où était l'enfant, des personnes avec qui il se trouvait. Les sanctions peuvent s'aggraver en cas de récidives.

d. Réparation et sanction

Nous n'utilisons pas le terme de punition, de peine, recouvrant une idée de châtiment et/ou de vengeance. Par contre, nous parlons de sanction éducative afin de « rendre à la règle son caractère sacré » (Beck, 2013).

Le but est de réaffirmer la règle en permettant à l'auteur de la transgression d'assumer l'acte et la responsabilité en fonction de ses capacités pour le faire grandir et évoluer. La sanction est pensée comme non violente dans une distance adéquate avec l'acte et les victimes, dans un but de désescalade, de justesse, de restauration du lien et d'ouverture au dialogue.

Nous sommes conscients que :

- une transgression peut être un appel à l'aide et l'expression d'une souffrance, ce qui impliquera l'adulte dans l'accompagnement
- la victime soit l'auteur et que s'il n'est pas possible de le poursuivre il est possible de tenter d'empêcher l'auteur de continuer. Il s'agit alors plus de mesures à prendre pour lui ou pour le protéger, parfois malgré lui

Nous distinguons trois types de sanction :

- Lorsque la transgression se situe sur la dimension pénale, et constitue un risque, une menace ou un danger envers le groupe, la sanction se situe également dans ce champ. Un travail sur la règle est envisagé, la privation du droit associé peut être appliquée, annoncée et conclue, dans une durée déterminée avec un début et une fin. A la suite, la situation est définitivement close, le droit restauré, à l'exception des récidives. Le but final est de restaurer le lien avec l'ensemble du groupe et les personnes concernées.
- Lorsque la transgression se situe sur la dimension civile, et qu'il y a dégâts au sens matériel ou symbolique, la sanction se situe également dans ce champ. Un travail de réparation ou dédommagement sera envisagé, en lien avec la transgression et les victimes. Dans ce contexte les encouragements et la réparation spontanée sont privilégiés. Il s'agit également d'empêcher l'auteur d'une transgression d'aggraver et/ou de reproduire la faute. La sanction est proportionnée et permet la réconciliation entre les protagonistes, dans une modalité qui convient à chacun.
- Lorsque la transgression se situe sur la dimension personnelle, la question du sens de la transgression et de la règle transgressée est au centre. La sanction se porte sur la réflexion autour de la portée de l'acte, non seulement sur l'autre mais sur lui-même. Le but est de permettre à l'auteur de réfléchir comment prendre soin de lui sans pour autant nuire à autrui.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/4d

i. Application

Le premier niveau de sanction est déjà le rappel de la règle. Ce simple fait est le plus fréquemment utilisé, de manière verbale ou non verbale. Il est particulièrement adapté pour les petits dans l'objectif d'un apprentissage, lors de la mise en œuvre d'une nouvelle règle ou lors de l'abandon d'une ancienne.

Une seule sanction ne peut couvrir les trois dimensions précitées. Par conséquent plusieurs sanctions sont parfois nécessaires, par exemple la privation d'un droit et une demande de réparation accompagnée d'une réflexion.

Nous veillons également à signaler de manière positive le respect des règles et des valeurs, dans une sanction positive des comportements et attitudes adéquats. Dès lors, il n'est pas nécessaire qu'il y ait transgression pour agir et féliciter. Une sanction ne se veut pas forcément désagréable, même s'il faut être attentif à ce que la sanction n'amène pas l'envie de transgresser et nous sommes également attentifs à ne pas discréditer certaines tâches.

Nous essayons d'éviter d'annoncer une sanction directement après la transgression, à chaud et sous le coup de l'émotion. Cela permet de prendre un temps d'observation et de la distance.

Lorsque des sanctions annoncées à l'avance et des barèmes anticipés sont utilisés, nous sommes attentifs au fait qu'ils peuvent empêcher de traiter chaque situation de manière particulière et portons beaucoup de soins au contexte de la situation en priorité pour savoir si ce type de sanctions est applicable.

Excepté pour les transgressions graves, relevant de l'interdit et de la limite absolue, les éducateurs sociaux présents peuvent appliquer une sanction et la suivre. En règle générale, les sanctions importantes sont décidées et élaborées en colloque pédagogique, et/ou avec le directeur ou le responsable d'unités et le cas échéant discutées avec l'enfant.

ii. Mise à l'écart temporaire de l'institution

Il arrive, dans certaines situations, qu'une mise à l'écart temporaire de l'institution soit décidée. Cela peut concerner un ou plusieurs enfants accueillis mais il ne s'agit en aucun cas d'une exclusion de l'institution. Une telle option est décidée uniquement après concertation entre l'équipe éducative, la direction et le service placeur, en tenant compte de la situation familiale et générale dans laquelle se trouve l'enfant.

Les parents et l'assistant social sont avertis des mesures décidées. Le cadre est fixé et les conditions de retour sont mises en place avant le départ de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant a été prévenu et confronté aux conséquences que la gravité des actes commis peut entraîner.

Cela concerne les situations dans lesquelles le projet éducatif de l'enfant est mis en échec et dont la prise en charge de l'enfant a besoin d'un arrêt : soit parce qu'il a transgressé une des règles de La Cigale (acte sexuel répréhensible, violence, consommation de stupéfiant), soit parce qu'il a besoin de soins spécifiques, soit parce qu'il a commis trop souvent des sorties non autorisées (fugues) ou d'autres délits, sanctionnés par la loi.

Ces actes nécessitent une expérience de vie temporaire extérieure au foyer La Cigale. L'action vise une remise en question du suivi éducatif et l'enfant doit réfléchir en quoi ce suivi lui est utile. La mise à l'écart vise à donner un nouvel élan à l'accompagnement institutionnel de l'enfant.

La mise à l'écart s'organise selon **trois axes de travail** différents :

Premier axe : changement d'air

D'entente avec l'autorité de placement, diverses solutions peuvent être mises sur pied, telles que :

- Séjour accompagné d'un éducateur social de La Cigale pendant un ou plusieurs jours
- Séjour dans sa famille, famille élargie ou famille relais
- Séjour dans un foyer offrant une possibilité d'accueil sur du court terme
- Séjour alternatif

Deuxième axe : soins

Sur décision d'un médecin, un séjour en milieu hospitalier peut-être prononcé. Cela concerne les situations où l'enfant a besoin de soins plus spécifiques.

Troisième axe : privation de liberté

Sur décision de l'autorité pénale ou de l'autorité civile, un séjour alternatif en milieu ouvert ou fermé est organisé.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/4e

e. Droits et devoirs, droit de recours

Chaque enfant est informé de ses droits et devoirs. Régulièrement le bien-fondé des règles est repris avec les enfants. La possibilité d'un recours interne ou externe existe. En tout temps l'enfant peut exprimer son point de vue par rapport aux mesures décidées en recourant auprès de la Direction.

Lorsque l'acte est estimé plus grave, le directeur de l'institution est interpellé et une annonce d'événement grave est transmise à l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), et une information est faite à l'assistant social et aux parents de l'enfant.

Chaque enfant a la possibilité d'annoncer par divers moyens les abus dont il pourrait être la victime ou dont il serait témoin. Il peut s'adresser à tout moment au directeur ou à un éducateur, mais également lors de l'écoute individuelle, lors de la séance de synthèse, lors des séances de psychothérapie personnelles, à son assistant social, à un adulte du cadre scolaire, à ses parents ou encore une personne de confiance choisie. L'adulte ayant reçu le témoignage de l'enfant contacte immédiatement la Direction, qui évaluera la situation et agira en conséquence, et activera si nécessaire la cellule de crise.

5. Thèmes spéciaux

a. Devoir d'information

Pour ces différents thèmes abordés ci-dessous, en référence à l'art. 8 du contrat de prestations, nous sommes dans l'obligation d'une part d'informer l'Unité de prestations éducatives contractualisées (UPPEC) et d'autre part l'assistant social de tout incident grave ou situation dépassant le cadre légal. Ce dernier prend les dispositions nécessaires pour transmettre l'information aux parents et signaler la situation à la Brigade des mineurs.

b. Sexualité

La sexualité des enfants en milieu socio-éducatif est un sujet délicat. Il importe à la fois de traiter la pratique sexuelle comme n'importe quelle autre pratique sociale en l'abordant de manière simple et directe, et à la fois de lui donner la place particulière qui lui revient, en tenant compte notamment de la promiscuité dans laquelle vivent les enfants en foyer et de la probabilité qu'un certain nombre d'entre eux aient eu à subir des actes d'ordre sexuels (AOS) avant d'être placé. L'absence dans le canton de Vaud d'une charte sur l'accompagnement de la sexualité en foyer ne facilite pas la tâche.

A La Cigale pendant longtemps le groupe de vie des filles était séparé de celui des garçons, il était interdit aux filles d'entrer dans le périmètre des garçons et vice-versa. A cela s'ajoutait une règle de base commune à beaucoup d'institutions pour enfants : l'interdiction de relations sexuelles dans le cadre du foyer. Ces règles strictes permettaient en quelques sortes de suppléer à l'interdit de l'inceste qui prévaut dans les familles.

Aujourd'hui les groupes sont mixtes et la sexualité n'est plus énoncée de cette manière, ni ses éventuelles pratiques réprimées. Nous mettons avant tout la priorité sur l'importance du respect de son corps et du corps de l'autre, de droit à son intimité et au respect de celle de l'autre. Nous insistons particulièrement sur l'interdiction absolue de contraindre autrui à faire quelque chose qu'il ne souhaite pas, quel qu'en soit le domaine.

Au fur et à mesure des stades d'évolution de l'enfant, nous abordons avec lui le sujet de la sexualité, principalement en répondant de manière claire et sans détour aux questions qu'il pose, en général sans aller au-delà de ses interrogations. Lorsque l'enfant atteint l'adolescence nous l'orientons vers structures spécialisées, avec lesquelles les professionnels de La Cigale collaborent étroitement afin de discuter, entre autres, de manière précise sur les questions de prévention, de protection et de contraception.

Nous possédons également un large panel d'informations spécialisées sur ce sujet, qui est à disposition des enfants ainsi que des professionnels. Les éducateurs sociaux

utilisent régulièrement ces médias adaptés à la population de l'institution, afin d'aborder les questions de la sexualité.

Lors de suspicion de mise en danger⁶, les divers professionnels se concertent et recherchent des informations (articles, intervenants extérieurs, analyse de pratique, etc.) afin d'adopter une attitude commune et cohérente. Puis, les référents de l'enfant entreprennent une discussion avec lui et selon la gravité de la situation avec tout le réseau de l'enfant.

En ce qui concerne les relations sexuelles entre mineurs au sein de l'institution, si nous apprenons que cela s'est produit, nous prenons d'abord le temps d'investiguer et d'évaluer pleinement la situation.

Si les enfants sont en dehors du cadre légal, moins de 16 ans ou plus de 3 ans d'écart d'âge ou s'il y a suspicion de contrainte, nous mettons en place une aide à la victime et prenons les dispositions nécessaires pour mettre un terme à cette grave situation, en enclenchant la procédure de signalement. Par le biais de la Direction, celle-ci consiste à informer l'UPPEC, l'assistant social, les parents et/ou le détenteur de l'autorité parentale pour y donner la suite qui convient.

Si le cadre légal est respecté, nous discutons avec chacun des protagonistes et vérifions d'abord que chacun ait reçu les informations à propos de tout ce qui concerne la sexualité. Nous les invitons à poursuivre cet aspect de leur relation à l'extérieur du foyer en les accompagnants dans leurs recherches de solutions, afin que soient préservée leur intimité et dans l'objectif de respecter le lieu d'habitation des autres enfants du foyer.

Droit à l'intimité

En plus du devoir de confidentialité qui est de mise pour toutes les situations des enfants accueillis l'ensemble du personnel de La Cigale veille à traiter avec beaucoup de discrétion les nombreux aspects qui ont pour trait le domaine de la vie intime de chacun et en particulier pour ce qui concerne la sexualité.

c. Violence

En inscrivant dans le règlement de La Cigale, l'importance de ne pas avoir recours à la violence, nous nous calquons avant tout sur le droit civil et pénal. Nous tenons également compte de l'exposition fréquente des enfants placés, à différentes formes de violence, en particulier la violence conjugale de leurs parents qui, lorsque l'enfant est encore petit, équivaut à une violence dirigée sur lui. Tous ces aspects constituent autant de traumatismes importants dont nous tenons compte lors de nos réactions face à la violence, mais également lorsque nous intervenons par exemple en haussant la voix pour rappeler une règle.

⁶ Sexting, abus et relations sous contraintes, mauvaise utilisation des médias, risque de grossesse non désirée ou de transmission d'une IST, etc.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/5b

Nous séparons la violence faite contre soi-même de celle faite aux autres. Lors de violence envers soi-même, scarifications, tentamen, nous orientons notre action vers les soins et n'hésitons pas à avoir recours à une hospitalisation en cas de nécessité. Lors de violence dirigée vers les autres, nous tentons dans la mesure du possible, de faire le distinguo entre la violence consciente de celle qui arrive en état de crise, en particulier dans un moment de dissociation traumatique.

Pour ce dernier cas de figure nous orientons notre action sur des soins et utilisons notre procédure de « mise au calme », accompagnée elle aussi de la nécessité d'une réparation. Lorsque nous estimons qu'il s'agit de violence délibérée, nous mettons en application les sanctions liées à ce genre de débordement, qui tiennent également compte de l'importance de la réparation de l'acte commis.

Lors de suspicion d'une mise en danger⁷, les professionnels se concertent, recherchent des informations et, en cas de besoin, un appui sur l'extérieur.

Lorsque nous identifions un problème massif et récurrent avec la violence, nous orientons l'enfant, ou conseillons son assistant social de le faire, vers des institutions spécialisées, avec lesquelles les professionnels de La Cigale collaborent volontiers.

d. Dépendances

La consommation de produits aussi bien illicites, comme toutes les formes de drogues, que licites à partir d'un certain âge, comme l'alcool ou la cigarette est interdite pour les enfants à La Cigale.

Il peut arriver qu'un adolescent reste à La Cigale au-delà de ses 16 ans, c'est pourquoi nous acceptons que, passé cet âge, un jeune nous demande de sortir pour aller fumer à l'extérieur de la maison mais n'acceptons pas qu'il le fasse à l'intérieur.

La consommation d'alcool est interdite dans la maison.

Lorsque nous apprenons qu'un enfant consomme un produit licite et qu'il n'a pas encore l'âge pour le faire, nous abordons avec lui les raisons de sa consommation et tentons de mettre en place avec lui des mesures visant à l'arrêt de cette consommation.

Lorsque que nous constatons la consommation de produits illicites, nous faisons une dénonciation et dirigeons le jeune vers une structure spécialisée, avec laquelle les professionnels de la Cigale collaborent étroitement.

Et comme pour les thèmes de la sexualité et de la violence, la « *soirée débat* », peut être l'occasion d'aborder de manière indirecte avec les adolescents, tous les problèmes liés aux dépendances de produits, aussi bien licites qu'illicites.

⁷ Contraintes de toutes sortes, mauvaise utilisation des médias, racket, etc.

e. Prévention

Un enfant dont il n'est pas tenu compte des situations difficiles qu'il vit, notamment lors des importants traumatismes liés aux maltraitements subies, sera moins armé pour faire face aux nombreuses expositions à des conduites à risque. Cela est particulièrement vrai pour la période de l'adolescence, qui est la plus fragile de toutes. C'est pourquoi, en matière de prévention, cette prise en compte est le premier aspect que nous soignons et c'est pourquoi nous offrons une écoute très particulière à l'enfant, attentif à son vécu, à son parcours et aux signes qu'il nous montre à travers ses différents comportements. Nous mettons en place le plus possible des moments donnant la possibilité d'exprimer ces différents aspects : sorties en individuel, moments d'écoute formalisés, discussions entre pairs, etc.

Par ailleurs, il a été clairement démontré par de nombreuses recherches, qu'en matière de prévention, les discours ont tendance à avoir un côté moralisateur et à se relever peu efficaces. Dans ce sens, nous privilégions des témoignages, cela peut être par exemple la venue d'une personne qui vient parler de son vécu, à propos de la consommation de drogues ou de l'alcool.

Dans ce même ordre d'idée, nous veillons aussi, lors des différentes « *soirées-débat* » que nous organisons plusieurs fois par année à propos de tous les aspects importants de la vie, et dont le sujet peut aussi être amené par les enfants eux-mêmes, à des thèmes qui abordent la sexualité, les risques d'addiction et la violence. Lors de ces soirées, il n'est pas rare que nous utilisions comme support un film thématique ou un documentaire sur le sujet. Cela donne alors l'occasion d'ouvrir une discussion animée par un ou plusieurs intervenants venant de l'extérieur ou/et faisant partie de l'équipe éducative et de parler de tous ces points en les replaçant dans le contexte plus général, qui est la manière de conduire sa vie.

6. Outils de travail complémentaires

Pour réaliser au mieux l'accompagnement éducatif des enfants, différents axes de travail et stratégies sont développés tout au long du placement. Ces outils, tels qu'ils ont été décrits dans les chapitres précédents, sont autant de moyens que nous utilisons quotidiennement pour tenter de parvenir au mieux à soutenir le développement de l'enfant, à participer à la restauration des liens familiaux, à la réhabilitation des compétences parentales et à l'accompagnement scolaire.

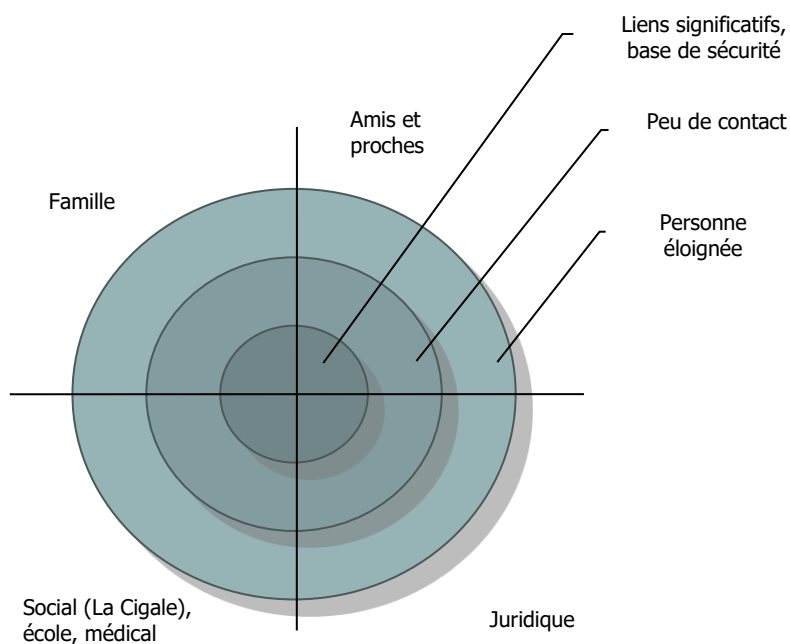
a. Carte de réseau

Les éducateurs sociaux demandent à l'enfant d'indiquer sur un tableau qui ressemble à une cible, l'ensemble de ses relations en étant attentif à ne pas induire de nom et en posant la question suivante : « En cas de problèmes ou de gros soucis, vers qui aurais-tu envie d'aller ? ».

Trois zones, sous forme de cercle, sont inscrites sur le cadran. La première zone au centre constitue le cercle des relations intimes, significatives pour l'enfant, avec qui il entretient un contact quasi quotidien. Le cercle intermédiaire représente les relations personnelles à moindre degré avec qui l'enfant a peu de contacts. Sur le troisième cercle se trouvent les personnes connues et les relations occasionnelles. Plus les relations sont intimes, plus elles se rapprochent du centre et inversement.

Le tableau est divisé en quatre cadrans

- La famille
- Les amis et proches
- Les relations sociales (y.c La Cigale) de travail ou d'école, ou dans le cadre de la santé
- Les relations juridiques formelles, cadrées par la loi



MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/6a

Toutes les relations que l'enfant perçoit comme significatives et qui se distinguent de la masse anonyme de la société devraient s'y trouver. Cela permet ainsi d'avoir des indications précises sur les relations que l'enfant entretient sur le moment, sachant que ces liens contribuent de manière active à la reconnaissance de soi en tant qu'individu.

b. Ecoute individuelle de l'enfant

L'écoute de l'enfant a une grande importance pour l'équipe de La Cigale. Reconnu comme un droit essentiel depuis la ratification des droits de l'Enfant (CDE, art. 12), ce point est mis en pratique de plusieurs manières au sein de l'institution.

Au moment de son admission, il est demandé à l'enfant ce qu'il comprend de sa situation et il est invité à remplir un formulaire d'auto-évaluation de sa situation. Il a également la parole au moment de l'établissement de la synthèse qui a lieu trois fois par année.

Dans le but de donner à l'enfant accueilli à La Cigale la possibilité de retrouver confiance en l'adulte, d'apprendre à exprimer ses émotions et d'approcher un mode représentatif de l'image de ses parents plus proche de la réalité, l'équipe éducative de La Cigale a mis en place un dispositif d'écoute individuelle de l'enfant, tel que décrit par Maurice Berger dans *L'échec de la protection de l'enfance*.

« Dans une situation de défaillance parentale, les intervenants écoutent l'enfant à tout moment et dans plusieurs registres : écoute de son corps (de ses troubles psychosomatiques, en particulier si c'est un bébé), de son comportement, de ses jeux, de ses paroles, mais nous sommes arrivés à la conclusion que ce n'était pas suffisant, et qu'un dispositif d'écoute spécifique était nécessaire, ayant lieu à un moment et dans un lieu déterminé avec une personne référente. Ce travail, effectué par un éducateur (ou une éducatrice) ou un(e) infirmier(e) psychiatrique devrait être mis en place dès qu'un enfant est en hôpital de jour, en institution ou en placement familial⁸. »

Ce dispositif vise à :

- Offrir à l'enfant un temps d'écoute intensif qui lui soit réservé et lui permettre de s'engager dans une relation fiable
- Offrir à l'enfant un espace où il peut exprimer librement ses émotions et l'aider à penser ce qu'il ressent
- Aider l'enfant à modifier la représentation qu'il a de ses parents

⁸ Maurice Berger in *L'échec de la protection de l'enfance*, Editons Dunod, 2^{ème} éditions, Paris 2004, p. 101

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES V/6b

Cadre de l'écoute

Le « *dispositif d'écoute individuelle de l'enfant* » doit permettre à l'enfant placé à La Cigale, de disposer d'un espace d'écoute qui soit à la fois stable, régulier et constant.

L'effet structurant de ce dispositif tient au fait qu'il a lieu toujours avec la même personne, au même moment, dans le même lieu et dans un cadre sécurisé.

Ainsi, cette écoute a toujours lieu avec le même référent de l'enfant.

- Une fois toutes les deux semaines
- Une heure de temps
- Planifiée sur l'ensemble de l'année (environ 24 rencontres)

Ce qui se dit dans le cadre de ce dispositif ne se répète pas en dehors ; pour autant l'écouter ne promet pas une confidentialité absolue, ce qui pourrait devenir piégeant, mais la garantit tant que la sécurité de l'enfant n'est pas mise en cause. Ce dispositif, dans un cadre très défini, vise à pouvoir lui donner la possibilité d'avoir des contacts plus souples avec son père et sa mère.

Ces rencontres régulières apportent en effet à l'enfant une solidité interne qui devrait lui permettre de voir ses parents comme ils sont, avec leurs défauts et leurs qualités, leurs parties saines et leurs parties qui dysfonctionnent.

L'enfant a alors la possibilité de se sentir moins inquiet par leurs comportements inadaptés, d'être plus autonome par rapport à eux, plus capable de les aimer et de les critiquer, de moins souffrir de leur absence. Si ce travail échoue, le devenir de l'enfant sur le plan affectif, relationnel et scolaire est gravement compromis.

Le but de l'écoute active n'est pas d'amener l'enfant à renoncer à l'image idéale qu'il a de ses parents, ni de renoncer à les changer ou à les soigner.

Le but est que l'enfant parvienne à différencier son fonctionnement psychique de celui de ses parents parce qu'il devient alors sujet de son histoire.

Intervision des écoutants

La préparation de l'écouter pour ces rencontres s'appuie sur un document interne rédigé par l'un des éducateur sociaux, lu et commenté en équipe ainsi qu'au cours d'une séance « Analyse de Pratique », supervisée actuellement par Madame Catherine Briod de Moncuit, psychologue à Genève, formatrice et superviseuse dans plusieurs institutions pour enfants de Suisse Romande. Ces séances « Analyse de Pratique » ont lieu régulièrement pour l'ensemble de l'équipe éducative. Le Directeur y est également présent ainsi que, occasionnellement, l'assistant social ou une autre personne significative d'un enfant dont la situation est discutée. L'évolution de ce dispositif ainsi que les questions suscitées par son fonctionnement y sont régulièrement abordées.

c. Projet de Vie individualisé

Le Projet Educatif Individualisé vise à offrir un cadre simple, clair et dynamisant pour l'enfant et l'adolescent et à proposer des concepts positifs et facilement applicables.

Il met l'accent sur :

- Dimension situationnelle (participation sociale)
- Interaction personne-environnement

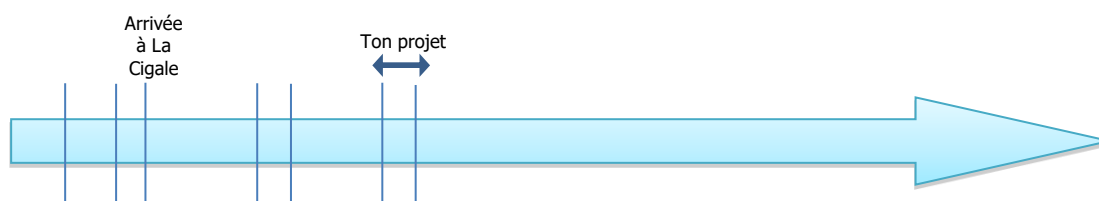
Le développement humain se construit au travers de l'interaction des différents contextes qui le construisent :

- **Les facteurs personnels**, soit les caractéristiques intrinsèques du jeune : âge, sexe, identité socioculturelle, système organique (fonction vitale), aptitudes (physique ou mentale)

- **Les facteurs environnementaux** soit la dimension sociale ou physique qui organise le contexte d'une société : valeurs sociales, accès à la formation et au travail, accès aux services, participation sociale

- **Les habitudes de vie** qui permettent l'épanouissement du jeune dans sa société tout au long de son parcours : rôle social, activités

Inscrire son projet dans son vécu



d. Évaluation

L'évaluation est régulière et permet aux jeunes d'inscrire leurs objectifs dans une vision globale de leur situation.

Il s'agit d'un outil dynamique et positif, qui se base essentiellement sur le processus du jeune face à ses objectifs. Le processus n'est jamais nul ni négatif et permet de travailler sur la confiance et l'estime de soi (annexe).

Au moment de son admission, il est demandé à l'enfant ce qu'il comprend de sa situation et il est invité à remplir une grille d'auto-évaluation. En fonction de sa situation, il lui sera demandé à plusieurs reprises de remplir celle-ci.

Dans le cas où l'enfant est à La Cigale depuis plusieurs années déjà, cela se fera en particulier à l'âge de 12 ans (annexe). Une autre grille adaptée est proposée à l'adolescent (annexe) en fonction de son niveau d'autonomie.

Cette grille permet de faire un arrêt sur ce que l'enfant perçoit de sa situation et sert souvent de base à une discussion plus approfondie avec des adultes de La Cigale, en particulier les éducateurs sociaux de référence.

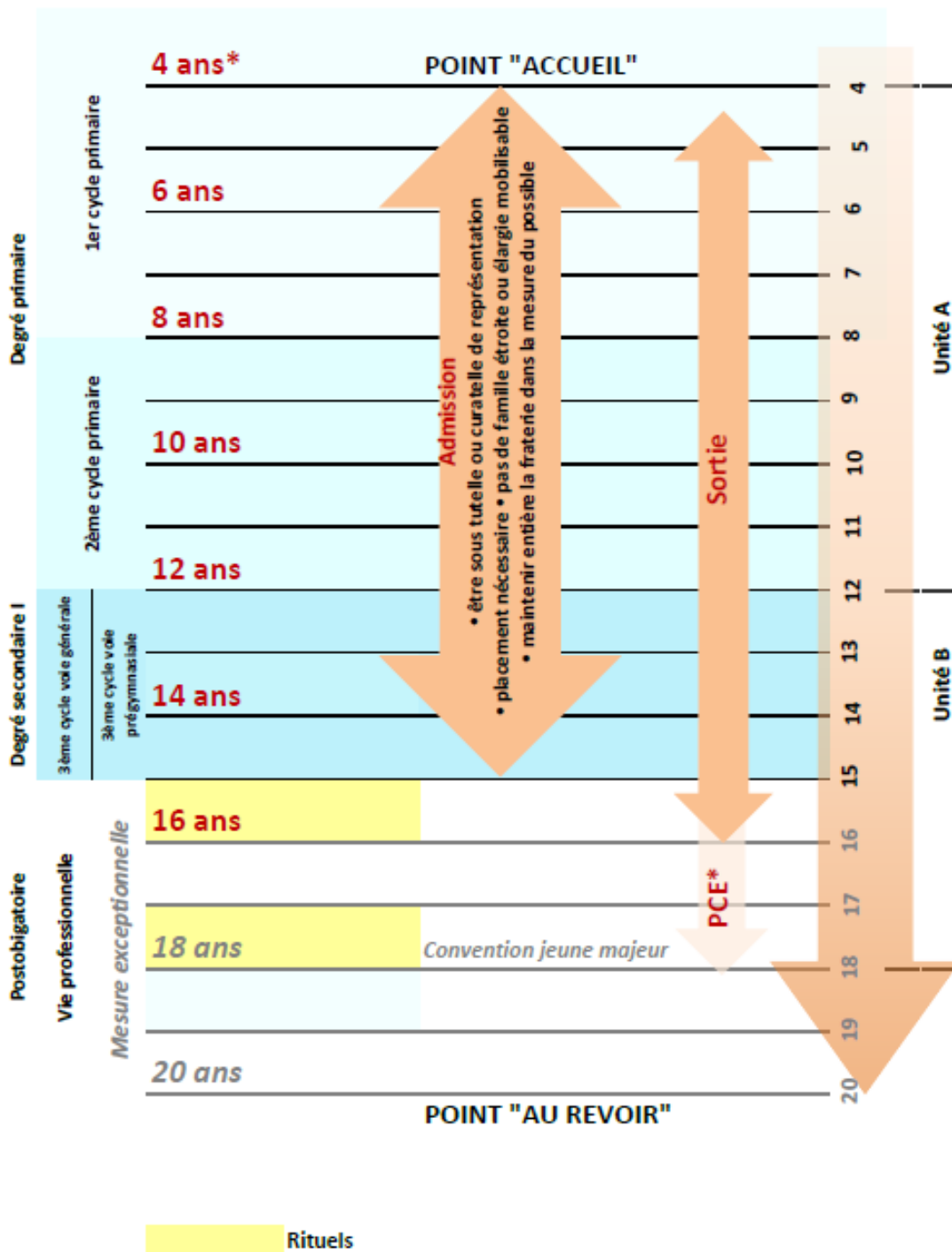
VI DÉROULEMENT DU SÉJOUR

1. Vie à la Cigale
 - a. Graphique du déroulement du séjour
 - b. Le groupe A – des Petits
 - i. Déroulement de la journée dans le groupe A – des Petits
 - c. Le groupe B – des Grands
 - i. Déroulement de la journée dans le groupe B – des Grands
 - d. Veilles
 - e. Cuisine
 - f. Week-ends, vacances et camps
 - g. Rituels et fêtes
 - h. Communication avec les enfants
2. Famille et travail avec les parents
 - a. Réhabilitation des compétences parentales
 - b. Cadre des contacts et des accueils
 - i. Cadre des téléphones
 - ii. Cadre des accueils
 - c. Respect du désir de l'enfant
 - d. Réunion avec les parents
 - e. Liens de l'enfant avec d'autres membres de sa famille
 - i. Liens fraternels
3. Ecole et formation
 - a. Suivi scolaire
 - i. Organisation en cas de suspension ou refus
 - b. Suivi postscolaire ou professionnel
 - i. Mise en échec de la formation postscolaire ou professionnelle

- c. Occupation à la place du temps scolaire ou professionnel
- 4. Santé
 - a. Médecine générale et vaccination
 - b. Soins dentaires
 - c. Thérapies
 - d. Pharmacie
 - e. Suivi dans le cadre de l'institution
 - f. Espace de mise au calme
- 2. Socialisation et autonomie
 - a. Organisation des loisirs sur l'extérieur
 - b. Famille relais
 - c. Amis et proches
 - d. Développement des compétences personnelles
- 6. Gestion du budget personnel

1. VIE A LA CIGALE (4 – 18 ans)

a. Graphique du déroulement du séjour



*conformément à la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à 4 ans révolus au 31 juillet

*Prise en charge extérieure

La vie à La Cigale s'articule autour du déroulement de la journée en période scolaire et de l'organisation des week-ends et des vacances, de la cuisine, du temps libre et de tous les événements et rituels qui ponctuent l'année.

b. Le groupe A - des Petits

L'unité A - des Petits est conçue comme un grand appartement comportant un hall d'entrée, huit chambres, différents blocs sanitaires, une chambre de veille/bureau, une cuisine, une salle à manger, un salon et deux salles pour les études, les jeux ou la détente.

Deux chambres sont transformables en une chambre double, mais sauf exception clairement explicitée, les chambres sont individuelles et constituent l'espace privé de chaque enfant où il peut se retirer quand il en ressent le besoin. Les autres enfants n'entrent en principe pas dans cet espace et si plusieurs enfants veulent se retrouver, ils peuvent le faire dans les espaces communs. Les éducateurs respectent l'intimité des enfants et frappent avant d'entrer dans leur chambre.

i. Déroulement de la journée dans le groupe A - des Petits

Le matin, les enfants les plus jeunes sont réveillés par l'éducateur social de veille du groupe entre 6h30 et 7h30. Après qu'ils aient fait leur toilette et leur lit, les enfants sont attendus dans la salle à manger pour le petit-déjeuner préparé par l'éducateur social du matin. Les départs à l'école sont échelonnés entre 07h00 et 08h30.

La majorité des enfants revient pour le dîner dès 11h30 et retourne pour 14h00 à l'école. En général, le repas préparé par le cuisinier professionnel est pris dans la salle à manger du groupe.

Pendant la journée, les enfants sont en principe à l'extérieur de La Cigale. Toutefois les horaires particuliers, les rendez-vous médicaux, les congés exceptionnels, les maladies ou les ruptures scolaires font que souvent des enfants sont présents dans la maison. C'est pourquoi, et de manière générale, les deux unités s'organisent ensemble pour qu'au minimum un éducateur soit présent durant cette période.

Les enfants reviennent de l'école entre 15h30 et 17h00. Ils prennent un goûter dans la salle à manger de leur unité et font ensuite leurs devoirs dans la salle d'étude ou dans leur chambre. Pour cela, ils sont accompagnés par les éducateurs sociaux présents.

En cas de besoin, l'équipe éducative fait appel à un répétiteur pour assurer un suivi scolaire plus régulier et plus pointu et dans ce cas l'enfant ira alors dans la salle d'étude, commune aux deux unités.

Le souper est servi entre 18h00 et 19h00. Comme pour le dîner, le repas est préparé par le cuisinier professionnel. Mis à part lors d'événements exceptionnels, fêtes, regroupements, rituels, etc., les repas du soir sont pris dans les unités respectives. Les enfants peuvent eux aussi proposer des menus et participer à la confection d'un repas.

A la fin de celui-ci, les enfants participent à la vaisselle et aux rangements selon un tournus planifié.

L'occupation de la soirée varie en fonction des intérêts de chacun et d'éventuels programmes d'activités extérieures auxquels les enfants peuvent être inscrits. Les enfants utilisent les espaces autour de la maison pour se dépenser, courir et jouer au ballon ou les salles de jeux prévues à cet effet. Pour se parer aux risques de dépendance aux écrans et pour apprendre à utiliser différemment leurs loisirs, l'équipe éducative a instauré une journée par semaine « sans écran ». Les enfants utilisent alors d'autant plus les différentes possibilités de jeux qu'ils ont à leur disposition.

Après les moments de détente, c'est le moment de la toilette du soir et du coucher. Ceux-ci s'échelonnent entre 19h30 et 21h. Les plus petits sont accompagnés par les éducateurs sociaux, qui superviseront leur toilette. Pour la plupart de ces enfants confrontés à toutes les formes de violence et/ou à de graves maltraitances, un bloc sanitaire est prévu pour chaque deux enfants occupant une chambre individuelle. Cela permet de leur offrir un climat de confiance, indispensable à la (re)construction du sentiment de sécurité et d'intimité, qui est une condition essentielle à la poursuite de leur développement. Ensuite les éducateurs sociaux passent un moment avec chacun, pour lire une histoire ou pour discuter et pour lui souhaiter une bonne nuit.

c. Le groupe B - des Grands

L'unité B - des Grands est aussi conçue comme un grand appartement comportant un hall d'entrée, huit chambres, une chambre de veille/bureau, un bloc sanitaire, une cuisine, une salle à manger, un salon et quelques salles communes.

Les chambres sont individuelles, et certaines sont équipées d'un WC/douche/lavabo personnel à disposition de l'enfant. La chambre constitue pour l'adolescent son espace privé qu'il peut aménager comme il l'entend et où il peut se retirer lorsqu'il en a envie. Les autres adolescents respectent l'intimité de cet espace et n'y vont plus à partir d'une certaine heure et, comme les éducateurs, frappent avant d'entrer dans la chambre de quelqu'un.

i. Déroulement de la journée dans le groupe B - des Grands

Le matin, en principe les adolescents se réveillent de manière autonome. L'adulte présent va toutefois contrôler selon les situations que le jeune soit bien réveillé. Après qu'ils aient fait leur toilette et leur lit, et comme pour le groupe des plus petits, les adolescents sont attendus dans la salle à manger pour le petit-déjeuner préparé par l'éducateur social du matin. Les départs à l'école ou en apprentissage sont échelonnés entre 06h00 et 08h30.

Là aussi, la majorité des enfants revient pour le dîner dès 11h30 et retourne pour 14h00 à l'école. Durant la journée, comme pour l'unité A, les adolescents sont en principe tous à l'extérieur de La Cigale mais pour pallier à tout imprévu, un éducateur social au minimum reste présent en permanence.

Les adolescents reviennent de l'école en général à partir de 16h00 ou 16h30. Ils prennent un goûter dans leur unité et font ensuite leurs devoirs dans la salle d'étude prévue à cet effet, ou dans leur chambre. Ils peuvent éventuellement être accompagnés par les éducateurs sociaux présents mais en général ils sont encouragés à les faire de manière autonome. Parfois un répétiteur externe est encore nécessaire et l'accompagnement se fait alors dans salle d'étude commune aux deux unités.

Les jeunes en formation supérieure ou en apprentissage reviennent selon leurs horaires de travail et gèrent eux-mêmes leurs devoirs.

Le souper a lieu dans l'unité, autour des 19h00. Comme pour le dîner, le repas est préparé par le cuisinier professionnel. Le développement des compétences personnelles étant un point essentiel de notre prise en charge, les adolescents les plus âgés sont fortement encouragés à proposer des menus et à participer, soit avec le cuisinier, soit de façon différenciée dans la cuisine de l'unité, à la confection du repas. Les adolescents font la vaisselle et les rangements selon un tournus planifié à l'avance.

L'occupation de la soirée chez les adolescents varie grandement selon les individus. Cela va des activités sportives et physiques sur l'extérieur à des activités au foyer plus tranquilles comme discuter, faire des jeux de société, lire, regarder la télévision, être sur l'ordinateur pour jouer ou consulter Internet ou encore leur téléphone portable. Pour tenter de parer aux risques de cyberdépendance et encourager les adolescents à utiliser différemment leurs loisirs, l'équipe éducative a instauré comme pour les plus petits, un jour par semaine « sans écran » dans lequel est compris le téléphone portable. Les enfants doivent alors utiliser leur créativité pour tenter de s'occuper autrement ou découvrir les vertus insoupçonnées de l'ennui.

Ensuite c'est le moment de la toilette du soir et du coucher qui s'échelonne entre 20h30 et 23h. Même s'il faut constamment leur rappeler la nécessité de faire leur toilette, ils sont généralement considérés comme suffisamment autonomes pour leur hygiène. Pour ces raisons et dans le but évident de préserver leur intimité, chaque chambre individuelle est équipée d'un WC/douche/lavabo personnel.

En soirée, les éducateurs sociaux restent à disposition de chaque jeune, pour l'écouter ou discuter ensemble, mais aussi pour lui rappeler de se coucher dans le temps prévu et lui souhaiter une bonne nuit.

d. Veilles

Les veilles sont assurées par un veilleur II qui occupe la chambre de veille prévue à cet effet.

Un éducateur social « de piquet » lui vient en soutien en cas de besoin en fonction de la dynamique présente dans la maison.

e. Cuisine

La cuisine principale est une véritable cuisine professionnelle. Elle occupe une place centrale dans l'institution et pas uniquement en raison de sa position dans la maison, mais également en raison de sa fonction. En effet les enfants aiment y passer lors de leur retour d'école ou avant le souper pour demander au cuisinier de pouvoir soulever les couvercles des marmites et regarder ce qui s'y mijote. Ce dernier est un cuisinier formé, qui prépare les repas pour les enfants et le personnel durant tous les jours de la semaine.

En plus de la cuisine professionnelle, chaque unité possède sa propre cuisine pour permettre aux plus petits enfants de s'initier à la cuisine et à la pâtisserie et aux adolescents de travailler l'apprentissage et l'élaboration d'un repas. De plus, les enfants ont également la possibilité de participer avec le cuisinier à la confection des repas faits pour l'ensemble de l'institution.

f. Week-ends, vacances et camps

C'est principalement pendant les week-ends et les vacances que les enfants, pour qui cela est toujours possible, tissent ou continue de tisser des liens importants avec leur famille d'origine. En effet, les week-ends constituent, avec les mercredis après-midi et les soirées les moments propices où les enfants peuvent vivre ces liens. C'est donc sur ces moments que les éducateurs sociaux de référence, d'entente avec les familles et les assistants sociaux, planifient pour les enfants des séjours à l'extérieur de l'institution, dans leurs familles ou ailleurs.

Les week-ends et parfois les vacances sont des moments privilégiés de socialisation et de loisirs. C'est l'occasion pour les enfants de visiter ou d'inviter des amis, de participer à des activités sur l'extérieur ou de partir en camps de vacances. Ils peuvent ainsi rencontrer des enfants venant d'autres horizons, pratiquer un sport ou une activité qui les motive et/ou développer des centres d'intérêts qui leur sont propres. C'est aussi la possibilité de vivre de nouvelles expériences de type familial dans une famille d'accueil-relais.

Ce sont également des moments importants où les éducateurs sociaux peuvent renforcer le lien qu'ils développent tout au long de la semaine avec les enfants. Ces moments permettent d'avoir un rythme plus lent que pendant le temps scolaire et d'avoir plus de temps pour des échanges.

Week-ends

L'organisation des week-ends se fait de manière indépendante dans les unités, qui chacune s'organise pour qu'un nombre suffisant d'éducateurs puissent être présents tous les week-ends. En fonction du nombre d'enfants qui restent durant ces périodes, une collaboration entre les unités est possible. L'objectif est d'organiser de manière efficiente la présence du nombre d'éducateurs nécessaires, en rapport au nombre d'enfants présents. Les éducateurs de service de chaque unité se partagent alors les tâches en fonction d'un planning élaboré à l'avance par le responsable d'unités mais

se tient également prêt à faire face à tout autre imprévu lié à la situation personnelle de chaque enfant.

Parfois et en collaboration entre les deux unités, l'équipe éducative de La Cigale organise un week-end « à thème ». Par exemple, une sortie en camping, dans un refuge ou en auberge de jeunesse.

Vacances scolaires

La planification des vacances scolaires s'initie longtemps avant que les vacances ne commencent. Un planning détaillé est élaboré pour chaque enfant. Là aussi, chaque groupe organise les vacances de manière indépendante mais une collaboration entre les unités est possible en fonction du nombre d'enfants présents.

Camps Cigale

L'équipe éducative de La Cigale accorde une grande attention à la mise sur pied de « Camp Cigale ». L'organisation de ces camps peut se faire conjointement entre les deux unités, mais chacune réserve au minimum un camp par année qui lui est propre afin de permettre de travailler à la construction de l'identité de l'unité.

L'objectif de ces camps est de donner l'occasion à chacun de vivre hors du cadre habituel façonné par des exigences de performances scolaires, par des horaires réguliers, par le souci permanent qu'ont les enfants de leur famille ou de leurs histoires familiales et de découvrir de nouvelles facettes des individus – mais aussi du groupe – qui se révèlent par ce dépaysement. C'est aussi le moyen de tisser des liens et de se fabriquer des souvenirs communs. Une façon d'élargir leur horizon, de proposer une palette d'expériences nouvelles et de permettre à certains enfants qui n'ont pas la possibilité de retourner en famille, de vivre une expérience différente et enrichissante. L'éducateur en charge de l'organisation d'une activité ou d'un camp est tenu de se référer au guide des mesures de sécurité (annexe) y relatif.

g. Rituels et fêtes

« Le rituel ordonne le désordre, donne sens à l'accidentel ».

De Mary Douglas dans Les rites d'aujourd'hui entre permanence et plasticité – Barraux Collette,
In : Ecole des parents – février 2001 – p.31

L'équipe éducative donne beaucoup d'importance aux moments significatifs qui ponctuent notre vie. Bien souvent les enfants accueillis à La Cigale n'ont pas pu vivre pleinement certains de ces passages et c'est pourquoi les rituels ont une place primordiale. Ils donnent aux enfants des repères et du sens à leur placement. En effet, les rituels ont cette fonction majeure de socialiser les changements, au sens de les apprivoiser et de les assimiler. Pour toutes ces raisons, nous avons choisi plusieurs rituels en fonction de l'âge de l'enfant.

Certaines fêtes rythment également l'année. Ainsi Noël est un moment intimiste basé sur l'échange et la convivialité. Au printemps, nous brûlons le Bonhomme Hiver et nous invitons les familles, les gens du quartier et toutes les personnes qui gravitent autour

de La Cigale à venir nous rejoindre autour d'un feu. Il s'agit de marquer le changement de saison et d'inscrire les enfants dans un réseau social.

La Fête des Mères et la Toussaint sont en revanche des moments délicats où l'absence des parents se cristallise pour certains et où il faut, avec sensibilité, donner une place à chacun.

Rituels

Nous accordons aussi un soin particulier aux anniversaires. L'enfant fêté choisit son menu et peut inviter des personnes extérieures à se joindre à nous pour cette occasion. Certains anniversaires revêtent un aspect particulier, étape que nous relevons par un rituel. Seuls les enfants qui ont déjà passé ce cap peuvent y participer et entourer leur camarade qui va vivre ce moment symbolique.

Le "Point"

Nous avons aussi imaginé un espace personnalisé à La Cigale pour apprendre à communiquer et verbaliser ses émotions. Il s'agit du « Point ». C'est une réunion pour évoquer les étapes importantes de l'existence, prendre le temps de s'arrêter afin de donner du sens au vécu et célébrer les passages de la vie. Les « Points » rythment la vie de La Cigale et soulignent les liens qui s'y tissent. C'est un moment particulier où l'on accueille un nouveau ou l'on dit au revoir à un partant. Moment solennel pour l'arrivant qui marque ainsi sa place dans le groupe et chargé d'émotions pour celui qui nous quitte.

C'est également un lieu où l'on aborde certains événements qui nous touchent : deuil, abandon, école, projet, etc., et où chacun apprend à s'exprimer et à écouter avec respect. C'est donc un moment fort qui permet de relier le présent au passé en instaurant une sorte de continuité.

h. Communication avec les enfants

Panneaux d'affichage

A l'entrée, sur les panneaux d'affichage de chacune des unités, se trouvent la Charte, les horaires hebdomadaires des éducateurs sociaux et des veilleurs, ainsi que des informations de type organisationnel de l'institution.

Forum

Dans chaque unité, une fois par semaine se tient un « Forum ». Cette réunion est un espace de parole pour les enfants et l'équipe éducative. Cette réunion a lieu au début de la semaine et tous les enfants sont tenus d'y participer. Un éducateur, à tour de rôle, anime la discussion. C'est aussi un lieu où les adultes donnent des informations générales sur le déroulement de la semaine et sur les événements particuliers à venir. Ils reprennent également certains points de la vie quotidienne nécessitant un réajustement des règles et où les comportements inadéquats sont rediscutés en groupe lorsque cela s'avère bénéfique à tous. Mais surtout, c'est lors du « Forum », que les enfants peuvent faire part de leurs préoccupations, interpeller les adultes sur

des points qu'ils jugent importants, ou confronter leurs pairs sur d'éventuels problèmes relationnels. Enfin, c'est aussi un espace où sont abordés des thèmes plus spécifiques comme le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité, etc.

Conseil de maison

Sur le même principe que le « Forum », le « Conseil de maison » se réunit avec l'ensemble des enfants et les éducateurs sociaux pour permettre une cohésion institutionnelle. Cette réunion a lieu une fois par mois dans la grande salle polyvalente.

2. Famille et travail avec les parents

Le travail d'encadrement et d'accompagnement des parents fait partie intégrante de nos priorités en vue de favoriser, lorsque cela est possible, un retour de l'enfant dans sa famille.

Tout enfant se construit grâce à un lien d'attachement qui est un besoin fondamental à son développement. Cet attachement peut être de nature *sécuré* ou revêtir différentes formes de types *anxieux*. Lorsqu'il y a un placement, les maltraitances intrafamiliales que l'enfant subit en général, créent un conflit entre son besoin d'attachement et son second besoin fondamental qui est de se sentir en sécurité dans le milieu où il grandit. C'est pourquoi bien souvent la nature du lien qu'il a tissé avec ses parents est de type anxieux.

Pour un enfant et pour sa famille, un placement est souvent un moment très difficile à vivre. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour permettre à l'enfant de se sentir en sécurité au sein de l'institution pour qu'il puisse poursuivre, reprendre ou parfois commencer son développement. Il est également essentiel de faire sentir aux parents l'intérêt qu'ils ont à travailler à une collaboration constructive.

a. Réhabilitation des compétences parentales

Les premières questions que nous abordons au début du placement d'un enfant sont la capacité des parents à accompagner et éduquer leur enfant, ainsi que la modalité des contacts et des accueils entre l'enfant et ses parents.

Même dans les situations où les capacités des parents sont très limitées, un enfant doit pouvoir profiter des aspects sains de ses parents. Mais il doit également pouvoir continuer à se développer et à grandir sans être envahi par les difficultés ou les aspects pathologiques de sa famille.

Une évaluation des capacités parentales est un point crucial pour réaliser cet objectif, c'est également un point délicat. Pour cela, nous nous appuyons sur plusieurs éléments, tels que les informations que nous recevons à propos de la situation familiale, nos propres observations des enfants lors de contacts avec leurs parents, les retours que nous font les enfants et sur le tableau indicatif des fonctionnements familiaux (annexe). Ce tableau nous permet d'être attentifs à la façon dont les familles appréhendent les situations compliquées, ainsi que sur la façon dont ils collaborent avec les services et les institutions.

L'intervenant familial travaille à une réhabilitation des compétences de chaque parent, tout en veillant à tenir compte de leurs capacités.

b. Cadre des contacts et des accueils

Très souvent, la Direction générale de l'enfance et jeunesse ou la Justice de Paix a déjà mis en place des mesures de protection, accompagnées de directives sur les relations de l'enfant avec sa famille. Lorsque l'un ou les deux parents sont toujours détenteurs de l'autorité parentale, la priorité est évidemment donnée au père et/ou à la mère.

Pour chaque situation, l'équipe éducative de La Cigale cherche à savoir comment est composée la constellation familiale et avec quel parent l'enfant pourra se constituer une image suffisamment bonne pour continuer de se construire. En tenant compte de ses observations, de ce que dit l'enfant, des demandes des parents, et en coordination avec le service placeur, une planification des téléphones, des visites et des accueils chez les parents est élaborée.

Ces contacts peuvent revêtir de nombreuses formes :

- contacts uniquement par téléphone ou courrier
- visites médiatisées ou accompagnées par un service extérieur au foyer
- visites organisée par le foyer, mais accompagnées par des éducateurs externes et se déroulant à l'extérieur du foyer
- visites accompagnées uniquement dans le cadre du foyer
- visites et sorties sans accompagnement mais uniquement durant la journée
- accueils plus larges, sur des week-ends entiers ou partiels, sur tout ou partie des vacances voire même pendant une soirée et/ou une nuit durant la semaine
- ouverture progressive du cadre des accueils en vue d'un retour programmé

i. Cadre des téléphones

La fréquence des téléphones que l'enfant reçoit de ses parents est également discutée avec les enfants et lors des réunions avec les parents. Il n'est pas rare que les appels de ces derniers doivent être réglementés. Lorsque ces téléphones deviennent particulièrement envahissants et perturbants, ces limitations peuvent même devenir très strictes et ne pas dépasser quelques appels par mois.

Le désir de l'enfant d'appeler ses parents est par contre beaucoup plus large. A moins d'une contre-indication, par exemple lorsque la relation de l'enfant avec un parent est trop fusionnelle ou bien lorsque le comportement d'un enfant après avoir téléphoné à son parent est clairement perturbé, le nombre d'appels n'est pas limité.

ii. Cadre des accueils

Le cadre et le programme des accueils d'un enfant sont décidés par le service placeur, suite aux observations des éducateurs sociaux. Ils sont ensuite organisés par les éducateurs sociaux de référence et tiennent compte de la nature du lien de l'enfant avec ses parents et des observations faites avant son départ ou lors de ses retours et même bien souvent durant les jours qui précèdent ou qui suivent un accueil. Cette organisation est régulièrement évaluée au cours de réunions organisées entre le service placeur, l'équipe éducative, l'enfant et les parents. Le niveau de réalisation de cet objectif peut être travaillé par les réponses aux questions suivantes :

- Quels symptômes apparaissent avant, pendant et après le contact avec les parents ?
- Quelles sont la durée et l'intensité de ces symptômes ?
- Quels sont l'avis et la position de l'enfant en regard à ces accueils ?
- Quelle capacité ont les parents à identifier leurs difficultés ?

Lors des départs ou des retours des enfants, les parents qui viennent les chercher sont en général accueillis dans le hall d'entrée. S'ils éprouvent le besoin de devoir échanger un moment sur les événements les plus récents et que cela ne perturbe pas la dynamique du groupe, dans une petite salle de réunion annexe. Pour permettre à l'ensemble des enfants accueillis à La Cigale de se sentir en sécurité, les parents ne sont pas autorisés à aller dans le lieu de vie des enfants. Chaque parent qui arrive à La Cigale est pris en charge par l'éducateur social en service qui lui rappelle si nécessaire la limite des accès possibles.

c. Respect du désir de l'enfant

En matière de visite et de téléphone, c'est en premier lieu le désir de l'enfant qui est écouté. Lorsqu'un enfant exprime le désir de ne pas parler à un parent au téléphone, ou lorsqu'il refuse d'aller en visite chez ses parents, l'équipe éducative de La Cigale prend au sérieux ce refus, et dans la mesure du possible, respecte dans un premier temps son choix. Les éducateurs sociaux de référence investiguent ensuite rapidement auprès de l'enfant pour connaître les raisons de son refus. Ensuite un éducateur social de référence, le responsable d'unités et l'intervenant familial, prennent contact et/ou rencontrent les parents pour discuter avec eux de la situation si nécessaire. Le but est de comprendre la situation, de préserver le sentiment de sécurité de l'enfant et, chaque fois que c'est possible, de rétablir un contact avec les parents dans les meilleurs délais.

Les enfants accueillis à La Cigale sont soumis à un conflit entre leur programme de défenses biologiques, qui les font s'agiter lors de maltraitances intrafamiliales, et leur programme d'attachement. Ce conflit est souvent appelé conflit de loyauté.

Pour toutes ces raisons les contacts aussi bien que les accueils, sont pensés très soigneusement et régulièrement réévalués.

d. Réunion avec les parents

Pour discuter aussi bien de l'organisation du planning des accueils, de l'éducation et de l'accompagnement quotidien des enfants, du suivi scolaire ou de santé, les éducateurs sociaux de référence, l'intervenant familial et/ou le responsable d'unités, mettent en place autant d'entretiens que nécessaires. Ces rencontres avec les parents ont lieu en général dans une des salles prévues à cet effet à La Cigale ou, lorsque des aspects plus formels du placement sont abordés dans les bureaux du service placeur (DGEJ ou SCTP).

Dès les premières réunions avec les parents, les éducateurs sociaux et/ou l'intervenant familial, appuyés par le responsable d'unités et parfois l'assistant social ou un autre intervenant significatif. Ils abordent avec la famille l'historique du suivi de l'enfant afin d'essayer de lui permettre, ainsi qu'à sa famille, de mieux comprendre ce qui l'a conduit à être placé. Les professionnels cherchent également, avec les parents, à nommer les difficultés que ces derniers rencontrent dans l'organisation des activités lors du temps passé avec leur enfant. Ils abordent de manière pointue tout ce qui a trait à l'éducation et au cadre posé par les parents, et de manière générale tous les aspects soulevés par les questions que les enfants posent à mesure qu'ils grandissent.

Il n'est pas rare qu'un parent, parfois les deux, ne se présente pas lors de ces réunions, indépendamment de leur investissement dans l'éducation de leur enfant. Dans ce cas d'autres réunions sont agendées, parfois les éducateurs sociaux de référence ou l'un d'entre eux, accompagnés de l'intervenant familial, se rendent au domicile des parents pour reprendre avec eux ces points.

Dès que c'est possible, la présence de l'enfant à ces réunions est également organisée. En mettant le plus possible de mots compréhensibles pour lui, chacun des problèmes que ses parents rencontrent dans les situations de maltraitance, de maladie, de consommation d'alcool et/ou de stupéfiants ou de troubles psychologiques sont abordés. Nous essayons, dans une certaine mesure, de faire prendre conscience à l'enfant des aspects pathologiques de ses parents. Cela lui permettra éventuellement d'éviter d'être déstabilisé par une relation d'attraction-rejet lors de chaque contact avec ses parents et lui donnera peut-être la possibilité de s'en dégager. Ensemble, nous essayons de voir les domaines à travailler et comment en observer le suivi et l'évolution. C'est aussi l'occasion de faire un travail important sur la nature du lien existant entre l'enfant et le ou les parents.

La fréquence, la durée et le nombre de ces réunions varient grandement en fonction des situations. Lorsque l'intervenant familial ne les organise pas lui-même, il s'assure qu'un nombre suffisant de ces rencontres formelles aient lieu durant l'accueil.

e. Liens de l'enfant avec d'autres membres de sa famille

Dans des situations compliquées, lorsque l'enfant est orphelin et/ou sous tutelle, ou lorsque le père ou la mère se trouve dans l'impossibilité d'accueillir son enfant pour une durée qui dépasse quelques heures par semaine, l'équipe éducative de La Cigale et l'intervenant familial tentent alors de voir avec quels autres membres de la famille l'enfant peut établir des liens qui lui soient profitables et comment il est possible d'organiser des rencontres avec eux, pouvant déboucher sur des accueils.

Parmi les proches parents sont pris en compte les grands-parents, une tante, un oncle, un cousin, une cousine, un frère ou une sœur pour autant que la personne soit majeure. Si l'accueil dépasse un total de 90 jours par an, nous veillons à ce qu'ils soient agréés par le service des placements familiaux.

i. Liens fraternels

Pour l'équipe éducative, il est primordial de prendre en compte les liens fraternels. Ceux-ci sont essentiels au développement de l'enfant et il est, selon nous, nécessaire d'accompagner les enfants accueillis dans leur relation avec leurs frères et sœurs. L'équipe éducative utilise comme ressource un travail de mémoire fait à la Cigale, s'intitulant « Fratrie victime de maltraitance et placement : le lien de fratrie maltraitant ou ressource ? » afin de penser son action auprès des fratries accueillies ou des enfants ayant une fratrie placée dans un autre lieu de vie.

Les liens fraternels peuvent être constructeurs, dans le cas où la relation est saine, mais également destructeurs, lorsque le traumatisme commun qu'ils ont vécu nuit à leur développement. Il est essentiel d'intégrer ces liens dans notre accompagnement. Que la fratrie soit accueillie dans son intégralité ou partiellement, il est important que l'enfant accueilli à La Cigale ait un lien avec les membres de sa fratrie. Il convient par conséquent d'organiser des rencontres, bien entendu en adéquation avec la relation entre les intéressés au moment donné. Ce sont les éducateurs sociaux de référence, le responsable d'unités et l'intervenant familial qui organisent ce type de rencontres.

3. Ecole ou formation

L'assistant social délègue aux éducateurs sociaux de La Cigale le soin de conduire l'enfant au travers d'une scolarité ou d'une formation professionnelle qui correspond à ses possibilités, l'un et l'autre étant des piliers de l'autonomie.

La Cigale n'ayant pas de classe à l'interne, l'enfant doit être en mesure de suivre une scolarité dans le circuit officiel, ou éventuellement en pédagogie spécialisée.

« La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) assure la gestion de l'école obligatoire du Canton de Vaud et assume la scolarisation des élèves de 4 à 15 ans. Elle assure également des prestations de pédagogie spécialisée pour les enfants préscolaires (0 à 4 ans) ainsi qu'au post-obligatoire (16-20 ans). Elle exerce ses responsabilités dans les domaines de la pédagogie, de la psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire, des ressources humaines, de l'organisation du système scolaire, de son administration, de ses systèmes d'information et de ses finances. Ce concept, appelé « Concept 360° », a été élaboré dans l'esprit de la Déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de besoins éducatifs spéciaux (UNESCO 1994) qui affirme le droit à la scolarisation de tous les enfants quelles que soient leurs caractéristiques particulières. Le « Concept 360° » engage ainsi l'école vaudoise dans une visée inclusive.

Cursus scolaire

« Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit ans répartis en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2).

Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire ».

Pédagogie spécialisée

« La pédagogie spécialisée regroupe les prestations destinées aux élèves et enfants qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire et aux enfants et élèves en situation de handicap. Ces prestations dépendent du Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF). »

L'équipe de La Cigale veille à ce que ce soit autant que possible les parents qui fassent cet accompagnement, notamment au travers de leur participation aux réunions de parents, aux rencontres avec les enseignants, au suivi des devoirs et à la signature de l'agenda.

L'organisation de la vie de l'institution se fait en fonction des horaires scolaires. Les enfants qui lui sont confiés, présentent souvent des retards scolaires et/ou des difficultés majeures d'apprentissage nécessitant un soutien tout particulier. Nous

faisons régulièrement appel à des répétiteurs, afin de permettre à l'enfant d'appréhender le travail scolaire en développant des processus d'apprentissage. D'autre part, leurs difficultés relationnelles rendent parfois les liens avec les pairs et les maîtres difficiles, d'où l'importance d'un lien étroit entre le foyer et l'école. Pour cette raison, des rencontres régulières sont organisées.

a. Suivi scolaire

En fonction de leurs capacités et dans la limite de leurs possibilités, les parents participent activement au suivi scolaire de leur enfant. L'éducateur social de référence est garant que ce suivi soit correctement effectué. Chaque fois que cela est possible, il délègue cette tâche aux parents ou les accompagne.

Ensemble, ils soutiennent l'enfant en vue de lui permettre de répondre aux exigences devant le conduire à la réussite de sa scolarité ou de sa formation professionnelle. Ces deux atouts sont des aspects importants pour tendre vers l'autonomie.

Le suivi scolaire est composé des points suivants :

- Organisation (lieu adéquat, horaire, conditions favorables, etc.) et suivi des devoirs (en collaboration éventuellement avec des répétiteurs)
- Equipement des enfants en fournitures scolaires
- Rencontres régulières avec les enseignants pour faire le point sur l'évolution de l'enfant en classe et échanger sur ses éventuelles difficultés scolaires ou relationnelles
- Participation aux réunions de parents d'élèves
- Liens avec le conseiller en orientation professionnelle, soutien de l'enfant dans la recherche de stages, dans la rédaction d'un CV et de lettres de motivation
- Recherche d'un apprentissage
- Contact avec les groupes santé des lieux d'écoles

i. Organisation en cas de suspension ou refus

Suspension suite à une sanction posée par l'école

L'enfant est pris en charge par les éducateurs sociaux présents sur l'une ou l'autre des unités du foyer. D'entente avec l'école, un cadre est posé à l'enfant et des tâches sont définies pour l'occuper durant cette période.

Refus de la part de l'enfant d'aller à l'école

Une discussion a lieu avec l'enfant pour tenter de comprendre ses difficultés et les raisons pour lesquelles il a besoin de prendre de la distance avec le cadre scolaire. Une décision est prise en collaboration avec le réseau encadrant l'enfant (directeurs, doyen, enseignants, éducateurs sociaux de référence, assistant social, les parents si possible et/ou le psychologue), en tenant compte de ses besoins et ses difficultés.

b. Suivi postscolaire ou professionnel

Le suivi postscolaire ou professionnel est, tout comme le suivi scolaire, de la responsabilité des parents et l'éducateur social de référence en est le garant, tout en incluant activement l'enfant dans ses choix d'études ou de formation professionnelle. L'enfant qui n'aurait pas encore trouvé une orientation bien définie est soutenu dans ses recherches.

Le suivi professionnel est composé des points suivants :

- Rencontres et suivis avec le patron d'apprentissage ou les enseignants pour faire le point sur l'évolution de l'enfant, sur son lieu de travail ou en classe et échanger sur ses éventuelles difficultés d'apprentissage ou relationnelles
- Rencontres éventuelles avec les directeurs des écoles
- Suivi des devoirs (en collaboration éventuellement avec des répétiteurs)
- Liens avec le conseiller en orientation professionnelle, soutien de l'enfant dans la recherche de stages, dans la rédaction d'un CV et de lettres de motivation
- Recherche de différents lieux de formation ou d'apprentissage
- Liens avec l'assistant social

i. Mise en échec de la formation postscolaire ou professionnelle

En cas de mise en échec de la formation postscolaire ou professionnelle, de nouveaux objectifs sont déterminés en accord avec l'enfant concerné.

Une réorientation est mise en place le plus rapidement possible, en collaboration avec le Service placeur. L'appui de services spécialisés dans l'orientation des enfants est un outil important dans une telle situation.

c. Occupation à la place du temps scolaire ou professionnel

Il arrive de plus en plus fréquemment qu'un enfant soit mis au banc de l'école ou se retrouve en rupture professionnelle. Cela peut être momentanément ou pour une longue durée.

Que ce soit pour une suspension, une exclusion, une rupture de contrat ou un refus de la part de l'enfant, une solution alternative n'est proposée que momentanément. Une des conditions de base pour qu'un enfant soit accueilli à La Cigale est qu'il fréquente régulièrement l'école ou ait une activité postscolaire ou professionnelle. C'est pourquoi, au maximum après trois mois d'inactivité, une évaluation de la situation de l'enfant est faite en réseau afin de voir s'il peut réintégrer l'école obligatoire, son lieu de formation ou un nouvel emploi. S'il a besoin d'un peu plus de temps, un délai supplémentaire peut être accordé et dans le cas contraire une orientation dans une autre institution envisagée.

Durant la période d'inactivité, un programme d'occupation est mis en place par l'éducateur social de référence. Une demande pour l'obtention de moyens supplémentaires pour l'encadrement peut être adressée à l'UPPEC en cas de nécessité.

4. Santé

La santé et les soins apportés durant l'accompagnement de l'enfant sont très importants. Dans l'idéal, ce suivi est porté par les parents. L'éducateur social de référence de l'enfant s'en occupe qu'en second lieu mais, dans la mesure où il est très souvent difficile pour les parents d'en gérer tous les aspects, l'éducateur social de référence supervise l'ensemble du suivi, tout en tenant scrupuleusement informés les parents de chaque démarche.

Toute l'équipe éducative est également au courant des suivis particuliers mis en place, et chaque éducateur social peut être amené à appliquer des prescriptions médicales au quotidien. A cette fin une décharge signée est demandée à chaque parent ou détenteur de l'autorité parentale permettant d'administrer à l'enfant par voies internes un médicament allopathique ou homéopathique.

L'enfant qui est accueilli à La Cigale, fragilisé par son vécu, a souvent besoin d'une attention particulière par rapport aux aspects liés à sa santé. Il a régulièrement besoin d'être rassuré. L'équipe éducative tente de lui apporter un sentiment de sécurité en lui permettant d'exprimer ses angoisses, en prenant en compte celles-ci et en lui assurant tous les suivis nécessaires chez le (ou les) médecin(s). La collaboration avec le réseau médical entourant l'enfant est un investissement de temps que nous pensons vraiment important.

a. Médecine générale et vaccination

Chaque enfant est suivi par un pédiatre. Lorsque l'enfant a déjà un pédiatre au moment de son entrée à La Cigale, dans la mesure du possible nous poursuivons avec celui-ci. Dans le cas contraire, un nouveau dossier est ouvert auprès d'un pédiatre proche du foyer ou auprès de la Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA) du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).

Le carnet de vaccination de chaque enfant, souvent absent, est remis à jour. En principe, le suivi est ensuite assuré par le service santé de l'école et par le pédiatre. Ce carnet est conservé dans le bureau des éducateurs sociaux avec les autres documents importants de l'enfant.

b. Soins dentaires

Chaque enfant est suivi par un dentiste, en fonction de ses besoins. Au minimum un contrôle est effectué chaque année. En cas de besoin manifeste ou sur conseil du dentiste, un orthodontiste est consulté. Celui-ci établit un devis qui est soumis à la DGEJ pour approbation avant tout engagement de traitement.

c. Thérapies

Dans de nombreuses situations, l'enfant a vécu des traumatismes importants avant son placement. L'équipe éducative en découvre souvent l'ampleur et la nature au fur et à mesure du placement.

Chaque fois que cela s'avère nécessaire au bien-être de l'enfant et à son bon développement, nous avons recours à de l'aide extérieure, notamment sous forme de psychothérapie individuelle ou en groupe.

Le suivi thérapeutique se fait toujours à l'extérieur de l'institution, soit auprès du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), soit auprès de psychiatres en pratique privée. Le bien-fondé d'une telle décision se prend, au cas par cas, en étroite collaboration entre l'équipe éducative, l'assistant social et les parents.

d. Pharmacie

Un membre de l'équipe éducative est chargé de s'occuper de la pharmacie de l'institution. Cette personne, en collaboration avec un pharmacien professionnel, est chargée de s'assurer d'avoir les médicaments appropriés et en suffisance. Elle est aussi chargée de faire le lien avec des professionnels en cas de question.

Les médicaments donnés à l'enfant sont notés sur une feuille se trouvant dans l'armoire à pharmacie, dotée d'une porte fermant à clé.

e. Suivi dans le cadre de l'institution

Pour l'enfant qui doit prendre une médication sur plusieurs jours ou de façon régulière, une fiche nominative spécifique est créée. Elle donne toutes les indications nécessaires au suivi (causes et durée du traitement, prescriptions, posologie). Les éducateurs sociaux présents sur la journée sont chargés de s'assurer que l'enfant ait pris sa médication et de le noter. Le classeur "médication" contenant ces indications se trouve dans le bureau de l'équipe éducative.

f. Espace de mise au calme

La Cigale accueille des enfants ayant vécu des maltraitances intrafamiliales avérées ou supposées. Depuis plusieurs années, nous constatons que ces enfants, pour la plupart polytraumatisés, développent des comportements inquiétants en raison de la violence des traumatismes qu'ils ont vécus ou qu'ils vivent encore. Les comportements les plus impressionnants sont des passages à l'acte, eux aussi de grande violence, durant lesquels l'enfant paraît clairement être dissocié.

Dans ces moments, en plus d'être violent et agressif, soit envers lui ou les autres, l'enfant peut également se montrer absent et inatteignable. L'attitude la plus adéquate pour permettre au reste du groupe de poursuivre ses activités et à l'enfant de recevoir

les soins dont il a besoin, c'est de le mettre à l'écart dans un lieu où il puisse se sentir en sécurité, à la fois protéger de lui et protégé des autres. C'est un lieu où il est accompagné en permanence par un éducateur social qui a suivi la formation « Traumatismes, maltraitements, bientraitance : comprendre, intervenir, agir ».

Pour répondre à ce besoin, chaque lieu de vie est doté d'une pièce de vie appelée "Espace ressource". Cette petite pièce, de moins de 10 mètres carrés, est à la fois contenante, insonorisée et intégrée au lieu de vie tout en étant située dans un endroit calme et séparé des autres chambres des enfants.

Il s'agit d'une pièce qui est clairement différenciée de la chambre de l'enfant, cette dernière étant un des endroits lui permettant de se reconstruire de manière positive, sans charge émotionnelle négative.

Nous veillons à ce que cet espace de mise au calme reste confortable, lumineux et sans meubles ou objets avec lesquels l'enfant pourrait se blesser ou blesser quelqu'un. Seuls s'y trouvent quelques jeux, des feuilles à dessin ou d'autres objets non dangereux, qui invitent l'enfant à se décharger de ses ondes négatives et à faire travailler sa créativité.

Les situations travaillées dans cet espace sont toujours décidées à plusieurs, sous la supervision du responsable d'unités ou du directeur et suivies régulièrement par un psychologue lors de nos analyses de pratique.

5. Socialisation et autonomie

Un des objectifs principaux de notre accompagnement de l'enfant placé est de lui permettre de se socialiser. Nous sommes très attentifs à proposer à l'enfant le plus possible d'opportunités favorisant ce processus. En parallèle et dès son placement, nous travaillons également avec l'enfant à ce qu'il puisse acquérir un maximum d'autonomie.

a. Organisation des loisirs sur l'extérieur

Les loisirs sur l'extérieur permettent à la fois d'orienter l'enfant à trouver une activité qui lui corresponde parmi la grande variété des propositions qui existent en ville de Lausanne et à la fois à se tourner vers l'extérieur. Les loisirs explorés sont très divers allant des cours d'échecs aux cours de break-dance, en passant par le théâtre ou encore le foot. Le but est de favoriser leur socialisation en dehors de l'institution en de les motiver à s'intégrer dans des clubs sportifs et/ou artistiques.

L'organisation de ces loisirs fait partie intégrante de la planification éducative dans le sens où les éducateurs sociaux accompagnent régulièrement l'enfant et aménage avec lui ses trajets sur le lieu où ils se déroulent. De plus, l'éducateur suit de très près l'enfant dans ses activités et va encourager au maximum les parents à initier, ou pour le moins à poursuivre cet accompagnement.

b. Famille relais

Malgré l'importance accordée aux liens familiaux, il arrive fréquemment, pour les enfants de La Cigale, que ces liens soient fragiles, complexes ou inexistantes. Pour autant, l'institution ne peut, ni ne veut, remplacer le rôle d'une famille. L'enfant ne peut faire qu'à l'extérieur de l'institution l'expérience de ce qu'est une vie familiale avec l'attachement que cela implique. C'est pourquoi dans les situations familiales compliquées, l'équipe éducative a choisi de collaborer avec un modèle familial complémentaire à la famille d'origine et a mis sur pied un réseau de familles relais à temps partiel. C'est en général durant les week-ends ou durant la période des vacances scolaires que l'enfant va pouvoir vivre ces nouvelles expériences de type familial.

Ces familles sont agréées, ou en processus d'agrément, par le service compétent en place (Service des placements familiaux de la DGEJ). L'expérience démontre qu'il est essentiel que ce soit l'institution et non un service tiers qui développe la relation avec ces familles, c'est pourquoi ont lieu des contacts fréquents, des entretiens téléphoniques hebdomadaires et plusieurs rencontres annuelles favorisant le lien entre la famille relais et l'enfant. Selon les cas, l'institution propose l'animation de groupes d'échange entre ces familles relais.

c. Amis et proches

En plus de leurs liens avec leur famille et leur famille relais, les enfants placés à La Cigale ont souvent d'autres relations importantes avec un ami de la famille, un voisin, un membre d'une association, un membre d'une paroisse ou encore une personne de la même communauté pour les migrants. C'est même très souvent un indice révélateur de la nature de ses liens et de sa capacité à en créer avec les autres.

L'enfant est encouragé à poursuivre et à entretenir ces relations. Nous profitons des moments de week-end, de vacances mais aussi durant les temps libres de la semaine, pour permettre à l'enfant d'inviter un ami ou de lui donner la permission d'être invité chez lui.

d. Développement des compétences personnelles

Tout au long du placement, un des buts poursuivis est de conduire l'enfant vers l'autonomie. Pour cela l'équipe éducative veille à ce que l'enfant puisse acquérir des règles de base en ce qui concerne l'hygiène, la gestion de son espace, de son temps, de ses biens mais aussi dans sa relation avec les membres de sa famille et avec la société.

Une bonne partie de cet apprentissage se fait par la répétition de gestes simples qui accompagnent la vie de tous les jours et sont intégrés dans le programme de la journée ou de la semaine.

Cela est valable pour :

- L'acquisition d'une bonne hygiène corporelle
- La décoration, rangement et nettoyage de la chambre
- L'apprentissage de la confection d'un repas
- Les déplacements, seul autour de l'institution, en ville, dans le canton
- La mise en place d'un tissu social extérieur à l'institution

D'autres domaines nécessitent une implication supplémentaire. Cela arrive en particulier lorsque l'enfant passe au statut d'adolescent, notamment en ce qui concerne la question de l'apprentissage de la gestion du budget. C'est un apprentissage que les éducateurs sociaux de référence mettent en place avec l'enfant concerné, soutenu par l'ensemble de l'équipe éducative :

- La gestion du trousseau d'habits : achats, lavage et entretien
- La gestion du budget
- La rédaction et l'envoi de postulation, d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation
- L'entretien de la meilleure relation possible avec la famille d'origine
- La gestion des aspects administratifs

- L'apprentissage de la vie hors de communauté de La Cigale, en colocation ou en solitaire
- La capacité à recourir à son réseau social ressource en cas de besoin
- La capacité à reconnaître les comportements à risque (consommation de stupéfiants, sexualité, violence, etc.)

Ces différents domaines de compétences sont évalués régulièrement, mais au minimum lors des synthèses qui ont lieu trois fois par année pour chaque enfant.

Lorsque l'enfant quitte le foyer, une postcure sous forme de prise en charge extérieure (PCE) peut être mise en place, soit à la demande de l'enfant, soit car un ou plusieurs aspects menant vers l'autonomie ne sont pas acquis.

6. Gestion du budget personnel

Selon les directives de financement de l'action socio-éducatives de la DGEJ, les enfants reçoivent selon leur âge un budget personnel mensuel.

Pour les garçons :

| | | | | | | |
|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 0-4 ans | 5-7 ans | 8-9 ans | 10-11 ans | 12-13 ans | 14-15 ans | dès 16 ans |
| 170.- | 120.- | 190.- | 210.- | 250.- | 280.- | 360.- |

Pour les filles (complément pour les protections hygiéniques) :

| | | | | | | |
|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 0-4 ans | 5-7 ans | 8-9 ans | 10-11 ans | 12-13 ans | 14-15 ans | dès 16 ans |
| 170.- | 120.- | 190.- | 210.- | 270.- | 300.- | 380.- |

La Cigale a établi une procédure interne, permettant de suivre mensuellement ces budgets et dépenses. Chaque éducateur référent est responsable du budget de son référé.

L'éducateurs sociaux référents perçoivent de la caisse principale de la Cigale des avances selon les besoins de leur(s) référé(s). Durant le mois, ils doivent consigner dans un fichier de suivi de budget individuel toutes les dépenses de leur(s) référé(s).

A la fin du mois, les éducateurs sociaux rendent à la Direction le document de suivi de budget individuel ainsi que toutes les pièces justificatives. Les dépenses sont ventilées selon les thèmes suivants : soins, habillement, transports, sports/loisirs/culture, matériel scolaire et argent de poche. La Direction se charge du contrôle des fichiers et des pièces justificatives, ainsi que de la comptabilisation des dépenses.

Dans un but d'autonomie et de développement des compétences de chaque enfant, ils sont invités, selon leur âge et leurs aptitudes, à participer à la gestion de leur propre budget, jusqu'à une autonomie totale dans certains cas, et en étant informés du sujet du surendettement.

VII SORTIE

1. Sortie
 - a. Critères de sortie
 - b. Sortie planifiée
 - c. Sortie non-planifiée
2. Postcure et départ
 - a. Postcure
 - b. Départ

1. SORTIE

Quel que soit le motif de départ de l'institution, c'est toujours un passage important pour l'enfant qui s'en va ainsi que pour les enfants qui restent. Pour cette raison, l'équipe éducative anticipe autant que possible un tel moment.

a. Critères de sortie

- Avoir atteint sa majorité (18 ans révolus)
- Contexte familial ayant évolué de manière significative garantissant à l'enfant un environnement adéquat
- Famille d'accueil disposée à accueillir un enfant qui se sent prêt à y séjourner en permanence
- Projet scolaire ou professionnel de l'enfant venant à s'orienter dans une région trop éloignée de La Cigale nécessitant un nouveau lieu de vie
- Etre suffisamment autonome et indépendant pour vivre en appartement (studio)

Lorsque nous fixons les objectifs en début de placement, nous devons déjà avoir à l'esprit la fin de celui-ci, en faisant référence aux critères de sortie ci-dessus. En effet, le projet éducatif de chaque enfant permet une préparation à la sortie ; qui peut être un départ définitif de l'institution pour un retour en famille, un transfert dans un nouveau lieu institutionnel ou une postcure en appartement.

Les éducateurs sociaux de référence rédigent ensuite un rapport, quant au travail qui a été réalisé tout au long du placement, qui clôture le dossier de l'enfant et dont un exemplaire est transmis au Service placeur.

b. Sortie planifiée

Les sorties planifiées sont de deux types :

- Les objectifs sont atteints. D'un commun accord, après que l'ensemble des personnes concernées ait été consulté, à savoir principalement l'enfant, la famille, l'assistant social, la Direction et l'équipe éducative, nous organisons une sortie qui soit réalisable et appropriée.
- Les objectifs ne sont plus réalisables, cela peut être dus à diverses raisons :
 - un changement de la vision du travail éducatif avec l'enfant et une réévaluation du bien-fondé du placement
 - une mise en échec du travail éducatif engagé, caractérisée par une coupure de la part de l'enfant ou de son réseau familial avec La Cigale

- un comportement inapproprié de l'enfant justifiant son placement dans une autre structure d'accueil
- Une décision de Justice

Une rencontre est organisée, idéalement au Service placeur réunissant l'enfant, ses parents, l'assistant social, la Direction et des membres de l'équipe éducative. Au cours de cette réunion, les difficultés rencontrées sont évoquées ainsi qu'une date de fin de placement probable annoncée. Si aucun changement radical n'intervient durant les délais fixés permettant une réflexion de part et d'autre, nous nous retrouvons en situation de crise grave et mettons alors à exécution la sortie annoncée, pour autant qu'une solution d'accueil pour l'enfant soit trouvée. Si ce n'est pas le cas, nous nous trouvons dans la situation d'une sortie non planifiée.

c. Sortie non planifiée

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle. D'office un réseau d'urgence est convoqué rassemblant l'Office régional de protection des mineurs (ORPM), l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) et l'institution pour trouver ensemble une solution dans les meilleurs délais (max. 15 jours).

De concert, la Direction et le Service placeur notifieront officiellement la fin du placement.

2. Postcure et départ

a. Postcure

Lorsqu'un enfant quitte l'institution, nous pouvons proposer un accompagnement extérieur si nécessaire.

Une prise en charge extérieure (PCE) peut intervenir dès la sortie de l'institution. Celle-ci peut être organisée afin de favoriser le passage dans de bonnes conditions entre la vie institutionnelle communautaire et le monde extérieur, le but étant soit l'autonomie soit le retour en famille. La durée d'une PCE est de trois mois, renouvelable en cas de besoin.

b. Départ

Outre l'aspect formel de l'entretien de sortie, la réunion appelée « Point » relève l'aspect symbolique de la séparation sous forme d'un rituel. C'est souvent l'occasion de faire une petite fête où sont remis en mémoire les aspects les plus marquants du passage de l'enfant dans l'institution ; des cadeaux sont parfois échangés et en général un album photo du temps passé à La Cigale est remis à celui qui s'en va.

Les contacts entretenus avec l'enfant après son passage à La Cigale varient en fonction de chaque situation. Certains enfants sont parfois invités lors des anniversaires de leurs anciens copains, ou de fêtes commémoratives, mais tous n'y viennent pas, loin s'en faut. Chaque fois qu'ils en ont envie, les anciens peuvent en principe, venir faire une visite au reste du groupe et à l'équipe de La Cigale. Une soirée annuelle est organisée pour permettre à tous les anciens de se retrouver pour partager un repas offert et échanger.

Les jeunes adultes, ayant atteint leur majorité, peuvent à la suite de leur départ définitif de l'institution déposer une demande d'adhésion au sein de l'Association de La Cigale en tant que membre.

VIII ANNEXES

1. Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (version condensée)
2. Quality4Children
3. Recommandations CDAS / COPMA
4. Concept 360° Ecole à visé inclusive
5. Statuts de l'Association
6. Cahier des charges du directeur
7. Cahier des charges du responsable administratif
8. Cahier des charges du responsable d'unités
9. Cahier des charges de l'éducateur social
10. Cahier des charges de l'intervenant familial
11. Cahier des charges du stagiaire éducateur social
12. Cahier des charges du veilleur II
13. Cahier des charges de l'employé d'exploitation F (cuisinier)
14. Cahier des charges de l'aide d'exploitation A (employé de maison)
15. Cahier des charges de l'employé d'exploitation F (concierge)
16. Protocole d'intervention de crise
17. Règles générales
18. Us et coutumes
19. Règles pour les écrans
20. Contrat pour utilisation d'un téléphone portable
21. Soirées, heures des couchers et levers
22. Règles pour les week-ends
23. Procédure – Avis de fuite
24. Activités sportives et camps – Guide des mesures de sécurité
25. Ligne du temps
26. Grille d'auto-évaluation (enfants)
27. Grille d'auto-évaluation (adolescents)
28. Tableau indicatif des fonctionnements familiaux
29. Plans actuels du nouveau projet de construction